

---

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85  
Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>  
ISSN 0180-5398-CP 0919S05392- Directeur de la publication : Josiane TACK  
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestrielle

---



*du mardi 20 mars 2018 à 14 h  
au vendredi 23 mars 2018 à 12 h  
à Dives Sur Mer (14)*

## Sommaire

---

- Les modalités pratiques 2
- Le rapport d'activité de la Commission exécutive 4
- Pour bien préparer le Congrès 38
- Pour aller au Congrès 39

**POUR NOUS JOINDRE PENDANT LE CONGRES :**

E-mail : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr)

# *Ordre du jour du 29ème congrès du SNTRS-CGT*

adopté par le CSN du 27 juin 2017

- Débat et vote sur le rapport d'activité,
- Débat et vote sur le projet de document d'orientation,
- Débat et vote sur les modifications des statuts
- Débat et vote sur des fiches revendicatives,
- Election de la Commission Exécutive et de la Commission Financière et de Contrôle.

## *Le congrès est composé* (article 17 des statuts)

- des délégués élus par les sections locales du syndicat, à titre délibératif,
- des délégués élus par les sections nationales, à titre délibératif,
- des membres de la Commission Exécutive, s'ils ne sont pas délégués, à titre consultatif.

## *Le nombre de délégués des sections*

Le nombre des délégués est déterminé de la façon suivante :

- de 5 à 20 adhérents = 1 délégué,
- de 21 à 40 adhérents = 2 délégués,
- de 41 à 60 adhérents = 3 délégués,
- de 61 à 80 adhérents = 4 délégués,
- au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents.

Le nombre des adhérents est calculé en prenant en compte le nombre de FNI et de timbres mensuels payés à la trésorerie nationale du SNTRS-CGT au titre de l'année comptable validée par CSN précédant le Congrès.

***La base de ce calcul est : 10 timbres par adhérent en moyenne (FNI y compris).***

Les délégués doivent être élus par l'Assemblée Générale de la section et disposent, en cas de vote par mandat, d'autant de voix que celle-ci a d'adhérents.

## *Vote du Rapport d'Activité*

Les sections se prononcent sur le rapport d'activité par mandats : chaque section a un nombre de mandats égal au nombre de ses adhérents (1 adhérent = 1 FNI + 9 timbres payés).

Les sections seront informées par courrier du nombre de mandats et de délégués dont elles bénéficient (Il sera tenu compte des versements opérés au titre de l'année 2016 pour la définition du nombre définitif de délégués et de mandats).

## *Votes au Congrès*

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 18 des statuts du syndicat : « L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué au président de séance. Les votes par procuration ne sont pas admis. Un délégué ne peut se faire remplacer que par un délégué suppléant élu par la même Assemblée Générale de section.

Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès ».

# Plan général

Un monde de plus en plus conflictuel	p.4
Les attentats en France et leurs conséquences en termes de liberté publique	p.4
La politique économique de Hollande et Macron	p.4
Une politique anti fonction publique	p.5
Les attaques contre le droit du travail, de Hollande à Macron	p.5
La situation dans l'ESR	p.6
La bataille pour des crédits récurrents et des postes permanents	p.6
La réforme du contrat doctoral	p.7
Agenda social	p.7
Le CNESER	p.7
La politique de site et le rôle du PIA	p.7
Le CHSCT du MESR	p.8
Egalité femme-homme	p.8
Statut et rémunération	p.9
PPCR	p.9
RIFSEEP	p.10
Pour la reconnaissance des sujétions et astreintes	p.11
Défense du statut	p.12
L'enjeu de l'outil syndical	p.12
Le SNTRS-CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels	p.12
Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant	p.12
Le rôle de la formation des adhérents	p.13
Les finances du syndicat	p.14
Politique de communication	p.14
Secteur chercheurs	p.14
Continuité de l'activité syndicale à la retraite	p.15
Contribution de la section nationale des retraités	p.15
Activité internationale 2015-fin 2017	p.15
L'activité interprofessionnelle dans la CGT	p.17
Intersyndicale ESR	p.17
La politique mise en œuvre dans les EPST	p.20
La situation au CNRS	p.20
Politique de la direction du CNRS	p.20
Bilan du CA du CNRS	p.20
Bilan du CT du CNRS	p.21
Bilan des CAP CNRS	p.22
Bilan CHSCT CNRS	p.22
Instances scientifiques 2015-fin 2017	p.24
Un focus sur le CS	p.24
Action sociale du CNRS	p.25
Le CAES du CNRS	p.26
RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale INSERM	p.27
RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale INRIA	p.32
RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale IRSTEA	p.33
RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale IRD	p.35
RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale INED	p.36

*Depuis le congrès de Sète, deux présidents de la République se sont succédé, François Hollande jusqu'en mai 2017 et Emmanuel Macron. Depuis 2015, l'activité du syndicat a été intense, pour contrer des politiques rétrogrades, diffuser nos revendications et rassembler les personnels. Rédigé à plusieurs mains, si ce rapport d'activité est long, il a le mérite d'essayer d'être complet.*

## **Un monde de plus en plus conflictuel**

Selon les auteurs du 10<sup>ème</sup> rapport annuel Global Peace Index, notre monde devient un endroit de plus en plus dangereux et il n'y a maintenant que 10 pays qui peuvent être considérés comme totalement exempts de conflits. L'aggravation de la situation de guerre au Moyen-Orient, l'absence d'une solution à la crise des réfugiés et une augmentation des morts dus à des actions terroristes majeures ont tous contribué à rendre le monde moins pacifique qu'il ne l'était avant 2015. L'Afrique et l'Asie sont les régions les plus touchées par ces zones de guerre. A ces conflits s'ajoutent en ce moment la guerre au Yémen et la tragique situation des réfugiés rohingyas en Birmanie, les tensions en Asie du Sud Est ainsi qu'entre les USA et la Corée du Nord.

Le business de l'armement est l'un des plus importants du monde. En 2015, le monde entier a dépensé 1676 milliards \$USD pour l'armement. Les grands pays dans ce juteux commerce sont aussi ceux qui siègent au Conseil de sécurité des Nations unies. États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Chine. Paradoxalement, ce sont aussi eux qui participent le plus – ou presque – aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il faut bien entretenir dans l'esprit des opinions publiques un semblant de cohérence, lorsqu'on promeut la paix tout en vendant des armes.

De son côté la France est actuellement présente dans plusieurs zones de conflits avec la présence de 33000 militaires. Les opérations extérieures sont actuellement au nombre de 4. L'opération Barkhane dans le Sahel (4 500 militaires déployés depuis 2014). L'opération Chammal en Syrie et en Irak, avec 4 050 militaires sur le terrain depuis 2014, l'opération Daman au Liban (900 personnes, contribuant à la Force intérimaire des Nations unies au Liban - FINUL, et l'opération Baltic Air Policing, avec 100 militaires répartis entre les trois Etats baltes sous le contrôle de l'OTAN<sup>1</sup>).

Par ailleurs, 3 750 militaires sont répartis entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Djibouti, et les Emirats arabes unis, dans le cadre d'accords bilatéraux. L'armée française est également mobilisée sur notre territoire, 7 000 militaires sont présents en outre-mer, et l'opération de maintien de l'ordre Sentinelle mobilise depuis deux ans entre 7 500 et 10 000 personnes.

Si les différentes coalitions militaires (russo-syrienne appuyées par l'Iran, occidentale avec les kurdes) ont limité aujourd'hui à quelques territoires éparés en Syrie, l'influence de l'Etat Islamique, les conséquences de la guerre en Syrie ont été considérables avec les sanglants attentats et crise des réfugiés.

Le syndicat s'est exprimé à plusieurs reprises sur l'accueil des universitaires syriens, contre la répression antisyndicale en Turquie et en Chine.

## **Les attentats en France et leurs conséquences en termes de liberté publique**

Comme dans beaucoup de pays, les attentats en France ont fait de très nombreuses victimes et créé une situation d'état d'urgence permanent. Après les attentats contre Charlie Hebdo, les massacres du Bataclan et du stade de France en novembre 2015 (130 victimes) ont été suivis de nombreuses autres attaques dont celle de Nice le 14 juillet 2016 en particulier.

Après les attentats du Bataclan, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence, état d'urgence prolongé à plusieurs reprises, pour une fin prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2017, par la loi du 11 juillet 2017. Mais le 1 novembre 2017 ; une nouvelle loi dite anti-terroriste transpose dans le droit commun plusieurs mesures d'exception. Durant toute cette période, cet état d'urgence permanent aura de nombreuses conséquences sur les libertés individuelles et sur le droit à manifester. Dès décembre 2015, les manifestations prévues lors de la COP21 sont interdites et lors de la longue lutte contre la loi travail, de nombreuses manifestations seront sévèrement encadrées, avec de nombreux cas de répressions policières injustifiées. De nombreux militants syndicaux font l'objet de poursuites judiciaires pour des faits relevant de la simple défense de leur entreprise ou de leurs collègues.

Le syndicat s'est associé aux prises de position de la CGT, à la fois sur la question des attentats et sur les protestations pour la levée de l'état d'urgence et contre la répression anti syndicale.

## **La politique économique de Hollande et Macron**

Malgré les cadeaux fiscaux de François Hollande aux entreprises, celles-ci n'ont pas créé le million d'emplois promis par Gattaz. Au contraire le chômage se maintient à 9,8% de la population active. Aux 3,483 millions de chômeurs en catégorie A, il faut ajouter les 2 132 400 actifs exerçant une activité réduite (catégories B, C). Soit 5 616 000 personnes au chômage en France métropolitaine (5 923 200 en y ajoutant les DOM). En 2017, le déficit commercial de la France s'est creusé à 61 milliards d'euros. Cette situation reflète le triste état de l'industrie en France qui est en déclin depuis plusieurs années, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016, contre 16 % en moyenne dans la zone euro. L'industrie française a perdu plus de 1,4 million d'emplois en vingt-cinq ans.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des acronymes est détaillé dans le glossaire page 37

Très peu de privatisations interviennent sous la présidence de N. Sarkozy, marquée par la crise financière, mais elles reprennent sous François Hollande, privatisation partielle des aéroports de Paris, de Nice, Lyon et Toulouse. L'Etat cède à plusieurs reprises des parts de Safran, passant de quelque 30 % à 14 % du capital. Les privatisations s'accroissent sous Macron : les aéroports, Engie, Française des jeux, etc.

La politique de l'offre de François Hollande, consistant notamment à baisser les salaires et augmenter les marges des entreprises a été continuée par Emmanuel Macron. Le Smic n'a augmenté qu'à minima, les impôts baissent de façon massive à la fois pour les plus riches et le capital.

Mais ce ne sont pas les salaires qui sont à l'origine de la crise de l'industrie française. Pour la CGT : *la France a besoin d'une industrie et de services publics forts répondant aux besoins de la population et qui assurent un développement économique équilibré des territoires, la création d'emplois et le progrès social pour tous. Il est nécessaire et urgent de réindustrialiser la France, de relocaliser des capacités de production d'objets durables, interconnectables et réparables. Pour la CGT, l'industrie est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population (alimentation, eau, énergie, transports, éducation, santé, logement, culture).* Le SNTRS a participé aux assises pour l'industrie du 22 février 2017 et partage l'idée que recherche et investissement sont des éléments clés. Il s'est investi dans les groupes de travail confédéraux. Mais force est de constater que souvent la CGT a une attitude utilitariste vis-à-vis de la recherche, sans pour autant réussir à créer les convergences nécessaires avec les scientifiques dans les bassins d'emplois.

### **Une politique anti fonction publique**

La valeur du point d'indice de la fonction publique a continué à être gelée jusqu'en 2016. C'est seulement en fin de mandat que F. Hollande a procédé à deux augmentations de 0,6% en juillet 2016 et février 2017. Dès juin 2017, le ministre de la fonction publique G. Darmanin annonce une nouvelle mesure de gel. La CGT proteste contre cette mesure injuste et inefficace. Le SNTRS-CGT a fait depuis plusieurs années de la bataille pour le pouvoir d'achat un axe de lutte principal.

D'autres mesures mettent à mal le statut de la fonction publique, à commencer par la généralisation de la prime à la fonction : le Rifseep. Des attaques encore plus graves contre le statut ont été annoncées par E. Macron dès sa campagne électorale. Ceci a amené le SNTRS à consacrer une journée d'étude pour la défense du statut de fonctionnaire dans la recherche en janvier 2017. Le syndicat a par ailleurs participé à la journée organisée à Montreuil par l'UFSE, la fédération de la santé et la fédération de services publics pour la défense du statut dans les trois versants de la fonction publique. Afin de dissiper toute confusion entre service public, qui peut être délégué à des acteurs privés, et fonction publique, le bureau national a également rencontré Philippe Martinez pour débattre avec lui de l'importance du statut de fonctionnaire dans la recherche publique.

### **Les attaques contre le droit du travail, de Hollande à Macron**

En février 2016, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, soutenue par Manuel Valls et Emmanuel Macron, présente un projet intitulé « loi travail » visant à réformer le Code du travail. Ce projet bénéficie du soutien des syndicats d'employeurs, et l'assentiment de la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA et la FAGE, mais suscite des manifestations importantes durant le printemps 2016, principalement à l'initiative de la CGT, avec la participation de FO, Solidaire et la FSU, et des organisations de jeunesse.

Le mouvement contre la loi travail débute par une pétition sur internet qui a rassemblé 1,35 millions de signatures. Les manifestations s'étaleront du 9 mars au 15 septembre 2016. Le projet de loi n'aura jamais le soutien de l'opinion publique, Selon un sondage *Odoxa* du 3 mars 2016, 67 % des personnes interrogées sont opposées au projet de loi. Le 9 mars 2016, les premières manifestations rassemblent entre 224 000 et 500 000 personnes contre le projet de loi. En parallèle aux manifestations syndicales, un mouvement social baptisé Nuit debout émerge. Le 17 et le 24 mars 2016, plusieurs dizaines de milliers de jeunes et de travailleurs défilent contre le projet. Une nouvelle manifestation est organisée le 31 mars 2016 qui rassemble entre 390 000 et 1,2 million de personnes. Suivront les manifestations du 9 et du 28 avril (500 000 manifestants).

Le SNTRS-CGT a été partie prenante de l'ensemble des appels. La mobilisation du milieu a été réelle, mais insuffisante. Une des raisons de cette insuffisance, fut la difficulté de mobiliser les fonctionnaires qui n'ont pas pris conscience des conséquences de la loi travail sur leur statut, ainsi que le refus de la commission exécutive de l'UFSE d'appeler en même temps à des revendications autres que le retrait de la loi travail, contrairement à la position de la direction de l'UFSE, position que partageaient les représentants du SNTRS-CGT.

En mai 2016, Manuel Valls décide d'imposer l'article 49, alinéa 3 ; la loi sera adoptée sans vote des parlementaires. La répression contre les manifestants est sévère : 1800 interpellations, 3626 personnes poursuivies ou condamnées, plus de 200 blessés.

La loi travail de Myriam El Khomri adoptée le 21 juillet 2016 a supprimé la hiérarchie des normes et considérablement réduit le contre-pouvoir des syndicats, avec notamment le referendum d'entreprise. L'une des dispositions dont se prévalait la CFDT pour justifier son soutien était le compte pénibilité, qui a été quasiment liquidé par les ordonnances Macron.

Emmanuel Macron avait mis dans son programme électoral l'intention de créer par ordonnances une « Loi Travail 2 », correspondant plus à la première version du projet de la Loi El Khomri, qui était encore plus décriée que la version adoptée en

2016. En septembre et octobre 2017, le mouvement anti-Loi Travail réapparaît, de manière significative le 12 septembre, pour protester contre la réforme du code du travail français en 2017 par ordonnances, mais cette fois-ci sans la présence de FO.

Le 10 octobre 2017, tous les syndicats de la fonction publique manifestent contre l'austérité annoncée par le gouvernement Philippe-Macron. 400 000 manifestants selon les syndicats, avec un taux de grévistes atteignant 30% dans certains secteurs. Le milieu de la recherche participe de façon notable à ces manifestations.

La CGT appelle à de nouvelles manifestations le 10 octobre et le 17 novembre. Malgré le mouvement de protestation, profitant de la division syndicale et de sa large majorité à l'assemblée nationale, le gouvernement Macron impose le vote des ordonnances. Celles-ci accélèrent le démantèlement du code du travail. Les premières conséquences sur le milieu de la recherche concernent la volonté explicite du ministre d'imposer le CDI de chantier dans la recherche. En effet, malgré des déclarations contradictoires, le DGRI Alain Beretz concède devant le CNESER du 14 décembre 2017 le fait de travailler à la mise en place d'un CDI de projet.

## **La situation dans l'ESR**

De début 2015 à fin 2017, trois responsables de la recherche et de l'enseignement supérieur se sont succédé : Mme Fioraso, et M. Mandon comme secrétaires d'Etat sous la présidence Hollande et Mme Vidal comme ministre sous la présidence Macron. Entre le retrait de Mme Fioraso pour raison de santé le 5 mars 2015 et la nomination de T. Mandon le 17 juin 2015, il y a eu vacance pendant plusieurs semaines, vacance dénoncée par le SNTRS-CGT et d'autres syndicats (En Bref 387).

## **La bataille pour des crédits récurrents et des postes permanents**

La bataille contre l'insuffisance des moyens tant financiers pour les laboratoires et les grands équipements qu'humains pour pourvoir aux besoins en chercheurs et en IT est une constante de notre activité. Elle s'est déclinée lors du vote des lois de finances et à chaque décision de suppression de crédits. A chaque fois, le syndicat s'est exprimé en direction des personnels et de la presse. Il a très souvent été à l'origine, avec d'autres, de déclarations intersyndicales et d'initiatives d'actions : manifestations et rassemblements devant le ministère, l'assemblée nationale et le Sénat. Citons en particulier le diaporama commun de juin 2016 (SNTRS, FSU et SUD) dans lequel nous exigeons 3,5 milliards d'euros/an pendant 10 ans pour la recherche et l'enseignement supérieur. Ce diaporama a été utilisé dans de nombreuses réunions décentralisées. Nous avons également pris notre part au CNESER avec le communiqué du 23 juin 2017 des élus et des représentants des organisations syndicales du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche – CNESER, CFDT, CFE-CGC, CGT, CGT FERC-Sup, FAGE, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, Sud-Recherche-EPST Solidaires, Sud-Education, UNEF, UNSA (A&I, Sup'Recherche, ITRF-BI-O) rappelant le rôle vital de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons défendu la résorption de la précarité et la création d'emploi dans les organismes et face au ministère. De nombreuses initiatives ont été prises, citons la participation à la journée mondiale contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche organisée par la FMST le 15 mars 2017 et notre participation (même modeste) à l'initiative de la marche des sciences du 22 avril, à la veille des élections présidentielles.

En 2014, un mouvement non syndical de chercheurs et d'IT des EPST et dans une moindre mesure d'universitaires, Sciences en Marche, est apparu dans la foulée de la grande plénière du CoNRS de Juin 2014. Ses revendications principales : plan pluri-annuel de l'emploi scientifique, financement récurrent des labos et reconnaissance du doctorat hors du monde académique allant dans le sens des revendications de la CGT, de nombreuses sections CGT ont collaboré avec les comités locaux Sciences en Marche et des militants du SNTRS se sont investis directement dans les comités pour permettre l'élargissement du mouvement de 2014 symbolisé par la montée à vélo vers Paris de nombreux manifestants de région pour culminer dans une grande manifestation le 17 octobre 2014. Ceci s'est donc passé avant notre précédent congrès. La participation de militants du SNTRS aux comités SeM et à la coordination nationale tout comme les contacts entre le syndicat et la direction de SeM se sont poursuivis toute l'année 2015 dans la perspective de relancer une action de masse sur le budget à l'automne 2015. Mais SeM comme les OS ont essuyé un échec relatif dans cette répétition de la mobilisation de 2014, et SeM n'a pas survécu comme mouvement de masse. Cependant à l'automne 2015 ce mouvement avait produit deux enquêtes l'une sur le financement de la recherche auprès des DU et l'autre sur la précarité dans l'ESR à travers un site public. Malgré un certain amateurisme de départ, cette enquête a connu un grand engouement avec plus de 7000 réponses. Plusieurs militants du SNTRS-CGT et de la FERC-SUP se sont investis dans le très long travail de dépouillement de cette enquête. Les résultats sont disponibles sur le site de SeM et illustrent l'aggravation de la situation de précarité dans notre milieu depuis la grande enquête PECRES de 2010/2011 et la non résorption de fond de la situation via la loi Sauvadet. L'enquête vaut aussi si ce n'est encore d'avantage par les témoignages parfois pathétiques des précaires de la recherche sur leur vécu. En liaison avec l'ex secrétaire général du syndicat et le président du conseil scientifique du CNRS des collègues de SEM dont les militants de la CGT impliqués ont donné une audience plus large à cette enquête dans le cadre d'une journée de « l'Appel des appels » sur les précarités.

Pour mémoire, selon le bilan social du MESR, il y a, en 2016, toujours 39558 précaires dans les universités représentant 34032 ETPT et 14921 précaires en ETPT dans les EPST. Le bilan des concours réservés pour les EPST reste catastrophique : avec 301 postes ouverts et seulement 187 reçus pour la période 2013-2016.



Le SNTRS-CGT a participé aux auditions organisées dans les assemblées et développé des contacts avec les députés et les sénateurs (pour le budget et pour le rapport sur CIR de la Sénatrice Brigitte Gonthier Maurin).

Pendant les dernières années du quinquennat Hollande, plusieurs initiatives ont été prises par le ministère : modification de l'arrêté doctoral, mise en place d'une concertation sur l'agenda social et négociation sur le PPCR pour la partie concernant les catégories A.

L'arrivée de la ministre Mme Vidal n'a pas changé la donne. Les budgets sont toujours insuffisants et les réformes continuent. La sélection à l'université se met en place et les ordonnances ont créé la possibilité d'universités d'un nouveau style dans laquelle se sont engouffrés certains présidents d'université pour changer les conditions de recrutement et de carrière de leurs personnels.

**La réforme du contrat doctoral** a été lancée en mai 2015, sans faire l'objet de réelles négociations avec les organisations syndicales. Le SNTRS-CGT a réagi rapidement En Bref 391 du 5 mai 2015. La première mouture qui avait suscité de nombreuses protestations a été revue pour une publication le 26 mai 2016. Les principales critiques du SNTRS-CGT restent d'actualité : plus de facilité pour le doctorat par validation des acquis, rôle renforcé des Comue et des formations privées.

**Agenda social** : lundi 2 novembre 2015 s'est tenue au ministère la première réunion de mise en place de l'agenda social. Celui-ci, décliné en 5 groupes de travail est loin de pouvoir aborder l'ensemble du contentieux revendicatif, à commencer par la précarité et les revendications salariales. Pour le SNTRS-CGT pour élargir le contenu de cet agenda à l'ensemble de nos revendications, il sera essentiel que les personnels interviennent dans les mois à venir. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a décidé de participer aux réunions des groupes de travail pour informer les personnels, porter leurs revendications, les appeler à se mobiliser (En Bref 406, 25 novembre 2015). Les autres syndicats CGT de la FERC (CGT-Inra et FERC-Sup) avaient décidé de boycotter ces réunions, principalement à cause de la présence de la CPU. Les réunions des groupes de travail se sont étalées sur plusieurs mois et ont permis une concertation entre le SNTRS-CGT, les syndicats de la FSU et de SUD, cf. la déclaration des organisations syndicales : SNTRS-CGT, FSU (Snesup-Snasub-Snecs) et Sud recherche le 13 avril 2016 lors de la réunion du groupe de travail n°4 sur les Missions et perspectives de carrière du 13 avril 2016, cf. En Bref 423.

Le ministère n'a jamais fait le compte rendu ni la synthèse des débats, se contentant de modifier le plus souvent à la marge ses textes. Le SNTRS-CGT a rendu compte régulièrement de chaque groupe de travail sur son site et par envoi dans les différents Sntns-Info. La négociation sur les grilles a été repoussée fin 2016 début 2017 dans le cadre du PPCR. Ce point sera présenté plus bas.

## **Le CNESER**

La loi Fioraso a élargi la composition et les attributions du CNESER, en lui faisant reprendre les missions dévolues au CSRT. Cette réforme s'applique après le renouvellement de 2015. Après avoir « négocié » les modalités électorales, les personnels des EPST et des EPIC sont maintenant représentés. La CGT avait demandé un collège unique pour les chercheurs et ITA des EPST mais n'a pas été entendue. Il y a 2 collèges distincts. Passons sur les modalités électorales (alternance homme femme, plusieurs établissements). Avec une participation très faible pour les enseignants chercheurs et faible dans les EPST (27% pour les chercheurs et 33% pour les IT) et les EPIC (23%), les listes déposées par la CGT ont permis 7 représentants élus plus deux nommés au titre de la confédération.

Malgré l'élargissement des prérogatives dans le domaine de la recherche, le CNESER a été très peu sollicité sur cette question. Les seuls votes spécifiques sur la recherche concernaient la répartition du budget annuel. Des présentations ponctuelles des contrats d'objectifs des organismes de recherche (EPST et EPCS) n'ont pas fait l'objet d'un vote mais ont permis des interventions de la CGT. Le SNTRS-CGT a demandé et obtenu la mise en place d'une commission d'étude spécialisée du CNESER sur le « Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, hors du budget de la MIREs ». Un texte de synthèse du travail de la commission a été adopté par le CNESER. Ce texte reprenait une bonne partie des revendications syndicales. Le texte concluait que « Il est urgent de programmer sur 10 ans un effort budgétaire pour l'ESR avec 1 milliard d'euros supplémentaire par an pour la recherche publique et 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour le service public de l'enseignement supérieur ». La plus grande partie du travail du CNESER a été consacrée aux restructurations dans l'ESR (COMUEs, fusions, etc). Ces questions ont souvent été marquées par un clivage fort avec les organisations dites « réformistes ». Le même clivage a été observé sur des questions majeures comme la sélection à l'Université ou le budget de l'ESR.

## **La politique de site et le rôle du PIA**

La politique de MESR est largement dominée par les initiatives du Commissariat général à l'investissement. Celui-ci par le biais des appels à projets du PIA est le véritable pilote de la restructuration des universités et d'une partie du fonctionnement des EPST et des EPIC. Cette domination a été dénoncée à plusieurs reprises par le SNTRS-CGT. En Bref 440. Le PIA mise sur la concurrence entre universités et laboratoires pour en labelliser certains sur des critères dit d'excellence qui ne sont en fait que des critères de gouvernance. Avec un budget de 47 milliards plus 10 milliards en 2016, il régente, sans aucun débat, la recherche, l'enseignement, l'innovation : 8 Idex, 171 Labex, 93 Equipex, 36 Idefi, 14 SATT, 8 IRT, 6 IHU. Le syndicat s'était opposé à la mise en place des regroupements d'universités et d'organismes, sous forme de Comue telles que prévues dans la LRU. Mais cette

forme d'organisation est déjà dépassée : la mise en place des IDEX, des Isite et des 10 universités de recherche vient parachever cette politique qui bafoue la démocratie locale et la liberté de recherche et d'enseignement. Localement nous avons combattu le projet Saclay et d'autres projets en région comme à Toulouse, Nantes et ailleurs.

## Le CHSCT du MESR

Le SNTRS-CGT a un représentant du personnel dans le CHSCT du ministère parmi les 4 représentants de la FERC. Il y a eu 4 séances plénières par an et plusieurs réunions des groupes de travail. La séance du 25 mai 2016 a été boycottée car le ministère a refusé d'appliquer le barème majoré des ASA. Ci-dessous la déclaration lue avant de quitter la séance :

Déclaration des représentants du personnel du CHSCT MESR à la séance plénière du 25 mai 2016 :

*Mme la Ministre, présidente du CHSCT MESR, Les représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont découvert avec stupéfaction la fin de non-recevoir opposée par M. Strassel, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'ESR, à leurs demandes réitérées depuis plus de 18 mois d'appliquer le barème majoré d'autorisations spéciales d'absences prévu à l'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2014. Ils sont particulièrement outrés par les propos suivants contenus dans un courrier du 7 avril 2016.*

Une séance spéciale à la demande des représentants du personnel a eu lieu le 4 septembre 2017 sur le télétravail.

Dans cette instance, il y a au minimum une réunion préparatoire avant chaque réunion plénière en présence de l'administration. Le ministre, qui est président de droit, n'a jamais présidé une seule réunion du CHSCT du MESR. C'est toujours un responsable du DGRH du ministère qui préside. Le travail en amont se fait en intersyndicale et des avis sont votés à chaque réunion plénière. Les procès-verbaux et les avis votés se trouvent en accès libre sur le site du ministère.

On reçoit la présentation du rapport annuel (santé, sécurité et conditions de travail) qui fait le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, que nous amendons et complétons avant de le voter (ou pas). Les orientations stratégiques ministérielles ainsi que la lettre à l'intention des chefs d'établissement sont amendées et retravaillées par les représentants du personnel. Pendant ce mandat, nous avons travaillé à la refonte de l'enquête annuelle envoyée à tous les établissements qui sert de base au rapport annuel. Nous avons également alerté le ministère sur les dysfonctionnements à l'INRIA de Sophia Antipolis, à l'IRD de Marseille, à l'URMITE Marseille, au CCHSCT du CNRS, etc.

Pendant ce mandat, il y a eu la mise en place d'une liste de discussion entre les adhérents du SNTRS-CGT mandatés dans les différents CHSCT. C'est un très bon outil de travail, largement utilisé par les camarades. Le CHSCT est un lieu de lutte permanente. Une formation militante des camarades mandatés est essentielle pour pouvoir faire avancer la cause de la santé au travail.

## Egalité femme-homme

Le SNTRS-CGT a travaillé sur les sujets d'égalité femme-homme bien avant toutes les révélations sur les agressions et harcèlements sexuels faites par des femmes depuis l'automne 2017. Nous avons en particulier accompagné la défense de personnels féminins qui se sont fait agresser par un directeur de recherche dans un laboratoire marseillais. Ce dossier est emblématique d'un travail en collaboration étroite entre différents syndicats de la CGT sur un périmètre universitaire (Université AMU et IHU Marseillais) mais aussi au sein des organismes de recherche (CNRS, INSERM, IRD).

Notre premier souci a été d'agir sans mettre en danger les victimes. Il s'agit d'un long travail entrepris sans tambour ni trompette depuis janvier 2017. Les syndicats CGT sont restés silencieux pour protéger les victimes et s'assurer que le travail mené ne serait pas étouffé par la hiérarchie du laboratoire. La démarche a été de tout mettre en œuvre pour que la parole se libère sur les conditions de travail mais aussi pour dénoncer des cas de harcèlement et d'agression sexuels.

La CGT a été en capacité de déclencher les procédures nécessaires qui ont permis de faire éclater la vérité. Notre action s'est déroulée tant au niveau local que national et ministériel. Parallèlement à l'action des CHSCT et à la faveur de relations de confiance, la CGT a amené après les avoir écoutées et rassurées, deux personnels féminins de l'URMITE, victimes l'une de harcèlement sexuel pendant 7 ans et l'autre d'agression sexuelle, à témoigner de ce qu'elles ont subi, devant la DGS et la psychologue de l'AMU ainsi qu'un élu CGT du CHSCT.

A la suite du recueil des témoignages des deux victimes, les établissements AMU et CNRS ont assumé leurs responsabilités. L'affaire a été instruite rapidement par le CNRS. Nous avons accompagné et soutenu les victimes lors de la CAP disciplinaire du chercheur incriminé dans ce dossier le 13 octobre 2017. Le chercheur responsable des harcèlements et agressions sexuels a été révoqué du CNRS, à la suite de la CAP disciplinaire.

Le travail ne s'arrête pas là. Le SNTRS-CGT a écrit une lettre ouverte à la ministre du MESRI, à la Secrétaire d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes et au Ministre de la fonction publique pour demander de reconnaître dans les procédures de CAP disciplinaires de la fonction publique le statut de victimes aux témoins qui viennent affronter leur harceleur lors d'une confrontation. L'INSERM et le CNRS n'ont pas labellisé les unités issues de l'URMITE qui doivent être créées en 2018.



## Statut et rémunération

### Le PPCR

Le 9 juillet 2015, la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a présenté aux organisations syndicales le projet de protocole d'accord sur le PPCR. Les objectifs affichés étaient :

- Renforcer l'unité de la Fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique;
- Améliorer la politique de rémunération de la fonction publique.

La CGT a organisé une consultation démocratique, et a rendu son avis fin septembre 2015. Une consultation conjointe de la fédération de la Santé et de l'Action Sociale, de la fédération des services publics et de l'union de la CGT fonction publique d'Etat via une réunion des trois commissions exécutives le mardi 29 septembre a entériné sur un rejet de la signature du protocole PPCR par la CGT.

En amont de cette journée, le SNTRS-CGT avait lui-même consulté ses adhérents via les sections et la Commission Exécutive, le SNTRS-CGT après une consultation la plus large possible (incluant les adhérents) s'est prononcé contre la signature du protocole lors de la CE du 24 septembre 2015 à une voix près. Tandis que les avis émis par les sections étaient en faveur de la signature avec 53 pour, 18 contre et 4 abstentions mais dans les statuts du syndicat c'est la CE qui est décisionnelle son vote a donc été déterminant.

Message envoyé à tous les adhérents le 27 août 2015 pour mettre en place cette consultation:

*« Un premier débat sur le protocole PPCR est prévu à l'ordre du jour de la CE du mercredi 9 septembre. Ce premier échange est trop proche de la rentrée pour permettre aux secrétaires de section et région d'organiser des réunions sur le PPCR avant la CE. Aussi avons-nous décidé d'organiser une nouvelle commission exécutive du syndicat le jeudi 24 septembre. D'ici là, nous souhaitons qu'une consultation la plus large possible puisse avoir lieu dans toutes les sections de notre syndicat, les camarades élus à la CE feront remonter la teneur de vos débats. Nous vous invitons dès à présent à prendre connaissance du protocole d'accord. La CGT rendra son avis fin septembre, la signature étant ouverte jusqu'au 30 septembre. »*

Les arguments du rejet portaient sur les points négatifs de ce protocole qui ont prévalu sur les points annoncés par le gouvernement comme « positifs ». Parmi les critiques majeures on retrouvait : la suppression des échelons accélérés, l'amélioration non significative des grilles indiciaires, la bascule prime-point insuffisante, un calendrier beaucoup trop aléatoire allant jusqu'en 2021, donc équivalent à donner un chèque en blanc au gouvernement...

Parallèlement, le SNTRS-CGT revendique dès fin 2015 une revalorisation du point d'indice et pour les catégories A, B, C et une refonte des grilles de carrières.

Ainsi, dans le cadre des concertations qui devraient s'ouvrir au MESR sur les carrières, le SNTRS-CGT comptait porter les revendications ci-dessous :

- Des améliorations significatives des grilles des catégories C et B, avec la réduction du nombre de grades et l'augmentation des bornes indiciaires
- L'abandon du recrutement des Bac +2 en TCS et le maintien du recrutement des bac +2 dans le corps des AI
- L'alignement de la grille des AI sur celle du 1er grade d'attaché
- Des processus d'intégration des AI en place dans le corps des IE, avec des procédures basées sur la reconnaissance d'une qualification acquise au niveau licence
- L'alignement de la grille des IE2 sur celle des attachés (indice terminal 673)
- L'alignement de la grille des IE1 sur celle des attachés principaux (indice terminal 821)
- En cohérence avec la revalorisation des grilles des AI et des IE, le SNTRS-CGT revendique une amélioration notable pour les corps des IR et des chercheurs, avec notamment une prolongation des grilles aux échelles lettre pour les CR et les IR1.
- L'amélioration du début de carrière des CR
- L'amélioration de reconstitutions de carrière pour toutes les catégories

Mais il n'y a eu aucune discussion sur ce sujet avec le ministère, celui-ci ayant décidé d'écarter purement et simplement la CGT qui n'avait pas voté le protocole PPCR !

Le SNTRS-CGT a cependant élaboré des revendications précises sur les grilles des différents corps avec l'aide de l'UFSE et a mis en avant une seule revendication : l'alignement des IE sur les attachés et attachés principaux. Cette stratégie a été choisie car la

comparaison entre les niveaux de recrutement et de qualification entre IE et attachés sont comparables, il était donc plus aisé de se baser sur ce corps. L'idée était qu'après l'obtention de cette revalorisation nous pourrions demander la révision des autres grilles pour permettre de garder une cohérence des grilles entre elles.

La stratégie du SNTRS-CGT a été payante concernant la revalorisation de la grille des IE. Les revendications ont été portées d'une part directement auprès du secrétaire d'État à l'ESR Thierry Mandon et d'autre part auprès de la direction générale de la fonction publique avec l'appui de l'UFSE, mais uniquement sur ce point !

Explication des votes ministériels sur l'application du PPCR :

Le SNTRS-CGT s'est abstenu au CT du MESR sur le vote du décret sur le passage Prime – Point pour la catégorie A applicable au 1er janvier 2017. En effet, l'intégration des primes au salaire a toujours été une revendication de la CGT, mais le peu de points intégrés des primes vers le salaire ne peut satisfaire le syndicat.

La CGT et le SNTRS-CGT ont voté CONTRE les décrets d'application du PPCR au CT du MESR.

*En effet, le SNTRS-CGT a défendu auprès du ministère de la Fonction publique et du secrétariat de l'enseignement supérieur et de la recherche, que les ingénieurs d'études soient rémunérés comme les ingénieurs d'études des autres ministères. Nous avons eu gain de cause : ce n'est que justice !*

*Mais seules les carrières des IE ont été revalorisées. L'indigence des revalorisations pour les autres corps IT conduit à des incohérences dans les grilles et notamment à un déclassement des IR. Nous estimons néfaste la restructuration du corps des chargés de recherche qui va retarder encore plus le recrutement avec la disparition des CR2 et conduire à terme au recrutement quasi exclusif de chercheurs exerçant des fonctions de directeur de recherche dans le corps des chargés (explication détaillée dans nos analyses). Par ailleurs la création d'une classe exceptionnelle avec accès à la hors échelle A ne concernera qu'une partie des CR1. Le SNTRS-CGT avait revendiqué la prolongation de la grille des CR1 à la hors échelle A.*

Les syndicats CGT de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont défendu des amendements visant à améliorer les textes. Ils ont proposé et soutenu des motions visant à préserver la cohérence des grilles entre elle, mise à mal par les mesures du ministère. Celui-ci n'a retenu aucun amendement important ni tenu compte des motions, pourtant votés pour certaines à l'unanimité des membres du CT-MESR.

Face à la nocivité de nombreuses mesures incluses dans les décrets et aux refus réitérés du ministère de prendre en compte ses demandes d'amendements, la CGT a donc décidé de voter unanimement contre les projets de décret.

Résultat du vote du comité technique du ministère du 21 février 2017:

POUR : SNPTES 3, CFDT 3, FSU 2, UNSA 2

CONTRE : CGT 3, FO 1, SUD 1

Le SNTRS-CGT a produit une analyse en mai 2017 sur les mesures des décrets 2017-852, 2017-853 (mise en œuvre du PPCR) et les déséquilibres entre les grilles appelée « La réalité des revalorisations salariales pour les personnels de la Recherche », suivi d'une analyse complète corps par corps. Ce travail est consultable sur le site web via les rubriques salaires-emplois → grilles -> PPCR.

Le ministre de l'action Gérard Darmanin et des comptes publics a décidé le gel du point d'indice pour l'année 2018. Toutes les mesures prévues à partir du 1er janvier 2018 ont été reportées d'un an, le décret n° 2017-1736 du 21 décembre modifiant toutes les dates a été publié au JO du 23 décembre 2017.

Pour le SNTRS-CGT, il faut rouvrir le dossier de la mise en cohérence de l'ensemble des grilles par rapport à la revalorisation de la grille des IE.

## **RIFSEEP**

Un nouveau régime indemnitaire de la Fonction publique a été créé par un décret du 20 mai 2014 pour remplacer la PPRS en 2017. La PPRS avait été négociée en 1957 comme un complément salarial lié au seul grade de la personne. Le Rifseep est une prime qui dépend de la fonction, du lieu de travail et de l'appréciation de la hiérarchie. Pour rappel à cette époque la quasi-totalité des syndicats, CFDT comprise, était contre le passage au Rifseep dans la fonction publique.

Dès le mois de mai 2015, le SNTRS-CGT a commencé à communiquer sur ce nouveau régime de prime. Nous avons dénoncé une attaque directe contre le statut de fonctionnaire, qui garantit la distinction du grade et de la fonction. Notre salaire dépend du grade et non du métier ou du service où nous travaillons. C'est une garantie pour notre indépendance. Le Rifseep nous conduit vers une Fonction publique d'Emplois où la notion de « métiers » remplace les garanties liées à la réussite à un concours, au droit à la carrière, au statut.

Nous avons publié 19 communications SNTRS-CGT sur ce sujet entre février 2015 et décembre 2017. Nous avons analysé et comparé la mise en œuvre du Rifseep dans les différents organismes de recherche.

Tout au long des années 2015, 2016 et 2017, les sections, souvent avec l'aide de membres du bureau national, ont organisé des réunions ou assemblées générales pour expliquer en quoi le Rifseep était un régime de prime nocif pour les agents.

Les délégations syndicales au groupe de travail de l'agenda social « régimes indemnitaires » ont déposé auprès de la DGRH du ministère, les copies des 6707 signatures recueillies au 13 janvier 2016 sur une pétition intersyndicale : CGT (SNTRS, CGT-INRA, CGT-FERC-Sup), FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS, SNEP), SNPTES, Sud Recherche EPST, FO (SNPREES, Sup autonome) dénonçant la mise en place du Rifseep dans l'ESR. Lors de cette réunion le SNTRS-CGT a rappelé son opposition à ce système de prime.

En mars 2016, le SNTRS-CGT publie un 4 pages d'explications et analyse sur la mise en œuvre du Rifseep « pas de Rifseep, pas de statut quo ».

Le 9 mars 2016, une délégation composée des syndicats CGT (SNTRS, INRA, FERC-Sup), Solidaires, Snprees-FO, SNPTES, Snasub-FSU, Sup Autonome-FO est reçu par Bernard Lejeune, directeur de cabinet de Najat Vallaud Belkacem. Lors de cette entrevue qui était accompagnée d'un rassemblement de personnels devant le ministère, nous avons demandé que le Rifseep ne soit pas appliqué au MESR. M Lejeune nous a signifié que la non application du Rifseep s'accompagnerait d'une non revalorisation des montants des primes. A compter de ce jour, le SNPTES a décidé d'être favorable au passage au Rifseep en pariant sur la revalorisation des primes.

Au mois d'avril 2016 les syndicats CGT, Solidaires, FSU, FO, CFCT et FAFP écrivent à la ministre de la fonction publique pour demander l'abrogation du Rifseep.

En mai 2016, le SNTRS-CGT publie un 4 pages qui fait suite au séminaire de deux jours organisé par le DRH du CNRS qui explique la vision « CNRS » de la mise en œuvre du Rifseep.

En avril 2017, lors de la tenue du CT ministériel devant voter sur la mise en œuvre du Rifseep, un rassemblement a été organisé par la FERC-CGT et ses syndicats rassemblant une centaine de personnes. A cette occasion le SNTRS-CGT a déposé 1350 signatures de la pétition SNTRS-CGT « Rifseep : Le ministère abat ses cartes ». Parallèlement, le SNTRS-CGT s'adresse au secrétaire d'État Thierry Mandon pour demander une vraie revalorisation du régime indemnitaire sans passage au Rifseep et lui transmet les signatures de la pétition.

Une procédure de recours faite par l'ensemble des syndicats CGT du MESRI auprès du conseil d'état est en cours pour dénoncer le déroulement non conforme du comité technique ministériel lors du vote de l'application du Rifseep au MESRI.

Les positions syndicales sur le Rifseep sont variables selon les organismes pour un même syndicat ainsi le SGEN-CFDT ne tarit pas d'éloge sur l'application du Rifseep au CNRS. Seule la CFDT de l'INRA a voté contre sa mise en œuvre. Ces approches différentes compliquent l'unité syndicale nécessaire à la réussite des actions.

Fin octobre 2017, le SNTRS-CGT a lancé une communication « Tout ce que vous avez voulu savoir sur le Rifseep sans jamais oser le demander » dénonçant la mise en œuvre du Rifseep au CNRS et demandant aux agents de lancer des recours gracieux auprès de l'établissement pour demander des explications sur les modalités d'application du Rifseep.

Nous avons analysé et comparé la mise en œuvre du Rifseep dans les différents organismes de recherche. Le travail sur le Rifseep n'est pas terminé, nous voulons amener les organismes les moins disant comme le CNRS à changer sa vision managériale à outrance dans la mise en œuvre du Rifseep. De nouvelles communications sont à venir à destination des agents.

## **Pour la reconnaissance des sujétions et astreintes**

Le SNTRS-CGT a travaillé sur ce sujet principalement au CNRS et est intervenu auprès du ministère. Il a effectué depuis le début de l'année 2013 un travail de consultation et de recueil de témoignages sur ce sujet voir BRS. Les retours et l'analyse partagée avec des personnels concernés, nous démontrent que la circulaire a vieilli, qu'elle est souvent mal interprétée et appliquée de façon discriminatoire suivant les laboratoires et les instituts.

Le constat démontre en premier lieu une absence de prise en compte des situations de pénibilité et des pratiques de travail hors cadre réglementaire qui entraînent des durées de travail excessives pouvant avoir des conséquences en terme de santé et de sécurité. Nous avons dénoncé la grande hétérogénéité de traitement : les personnels chercheurs et contractuels ne sont pas pris en compte ; la connaissance par les laboratoires des textes et leur interprétation au niveau des règlements intérieurs est hétérogène, ainsi que l'implication financière des instituts dans la prise en charge des indemnités.

Une partie des difficultés vient de la ligne budgétaire PPRS servant à verser les indemnités. Partant de ce constat, nous avons demandé : l'abandon de la PPRS dans le cadre de l'indemnisation pour la remplacer par une enveloppe budgétaire adaptée, l'égalité de traitement entre tous les agents quel que soit leur statut, la réévaluation des montants indemnitaires. Cela veut dire : la reconnaissance de la pénibilité pour le travail de nuit régulier par exemple, l'amélioration des compensations pour les week-ends travaillés dans le cadre des missions relevant des sujétions, le respect du cadre réglementaire qui définit l'organisation du travail. Ce dossier fait l'objet d'un suivi régulier par le bureau national.

## Défense du statut

Le statut général des fonctionnaires est de plus en plus menacé. Les déclarations des politiques ne cessent de stigmatiser le statut et les fonctionnaires. Nous citerons les réformes des retraites qui se profilent avec comme objectif la suppression du régime de retraite des fonctionnaires sous couvert d'égalité mais aussi la volonté toujours renouvelée de faire des économies sur le dos de la fonction publique et des fonctionnaires en supprimant toujours plus de postes de titulaires quel que soit le secteur de la fonction publique. La négation de l'intérêt et de l'importance d'un service public assuré par des fonctionnaires ne cesse de prospérer dans les médias. Nous assistons à une stigmatisation constante du statut sous couvert d'égalité entre les citoyens. Fort de ce constat, le SNTRS-CGT a décidé d'organiser une journée d'études le 11 janvier 2017 au siège du CNRS sur la genèse du rattachement des personnels de la recherche publique au statut de fonctionnaire. Cette journée a exposé l'importance et l'intérêt d'être fonctionnaire lorsqu'on est au service de la recherche publique. Elle a fait l'historique de la titularisation de 2003 et a permis d'entendre notamment Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique sous François Mitterrand et principal acteur du statut actuel.

Cette journée a connu un franc succès et aura permis, nous espérons d'ouvrir les consciences à la nécessité de défendre notre statut. L'ensemble des débats font partie de la bibliothèque des conférences données au CNRS et sont accessibles depuis le site web de l'IN2P3.

## L'enjeu de l'outil syndical

L'ex-numéro un de la CGT a démissionné en janvier 2015 après une succession de révélations sur le montant des travaux dans son appartement de fonction, puis dans son bureau et enfin sur une prime de départ qu'il avait touchée lorsqu'il avait quitté la CGT Normandie pour prendre le poste de secrétaire général. Philippe Martinez est donc arrivé à la tête du syndicat à la suite d'une crise sans précédent de la CGT. Cet événement même s'il a été traité de manière exemplaire au sein de la confédération a laissé des traces dans l'opinion publique et continue à nuire à l'image de la CGT. Le SNTRS-CGT avec la FERC et l'UFSE se sont prononcés pour le retrait de Thierry Le Paon à la tête de la CGT quand les débats ont eu lieu sur cette question au sein du syndicat.

La crédibilité de la CGT est sans cesse remise en cause dans les médias même aujourd'hui en 2018, car la CGT est le seul syndicat capable de s'opposer et de rassembler face aux politiques contraires aux intérêts des travailleurs telles que la Loi travail. C'est le seul syndicat qui représente une réelle force d'opposition face aux intérêts du capital, elle est donc à discréditer par tous les moyens car dangereuse pour les intérêts des possédants. Le SNTRS-CGT a débattu de cette question à plusieurs reprises et tient à démontrer aux collègues par ses actions quotidiennes que ces assertions sont infondées, que le SNTRS-CGT est bien l'outil syndical indispensable à la défense des personnels de la recherche.

## Le SNTRS-CGT un outil syndical efficace pour défendre les personnels

Après une période d'augmentation du nombre d'adhérents entre 2010 et 2014, on constate une diminution tant du nombre d'adhérents que du nombre de FNI versés sur les années 2015 et 2016. En 2014, le nombre d'adhésions a compensé le nombre de démissions, ce qui n'a pas été le cas en 2015 et en 2016. En 2017, la tendance semble s'inverser puisque les 97 adhésions ont compensé les 79 résiliations. Les principales causes de démission sont le départ de l'EPST : départ à la retraite et départ d'actifs (CDD non renouvelés ou départ en détachement). Il n'est pas toujours facile d'assurer la continuité syndicale alors que de nombreux camarades qui partent en retraite évoquent la perte importante de pouvoir d'achat par rapport à leur précédent revenu d'activité et la faiblesse de leur niveau de pension.

Le nombre de retraités reste néanmoins stable et représente en 2016 25% de nos effectifs.

Le nombre d'adhérents de catégorie B reste stable à 25% de l'effectif des actifs, alors que celui des adhérents de catégorie C est en constante diminution, à 2% du même effectif.

Le nombre de chercheurs reste stable à 15% des actifs.

La répartition des adhérents actifs par EPST est la suivante: CNRS 748, INSERM 155, INRIA 44, IRD 36, INED 13, IRSTEA 11 ; par ailleurs 39 adhérents actifs travaillent dans d'autres structures.

## Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant

Nous devons poursuivre les initiatives en direction des non-titulaires et des jeunes docteurs en formation.

De même, la syndicalisation des précaires est très faible malgré les efforts faits par le syndicat en direction de ceux-ci.

Il faut proposer l'adhésion à toutes les catégories de personnels de nos laboratoires et services.

Année	adh au 31/12	FNI versés	%	UGICT	O/E	R. Min	Retraités	Rapport tbre/FNI	Indice moyen	Adhérents au PAC	Adhésion	Résiliation
2017	1421								555	1237	97	80
2016	1406	1421	-1,32%	1006	49		366	10,20	553	1218	89	108
2015	1425	1440	-3,03%	1057	53		330	10,25	543	1232	74	115
2014	1466	1485	1,92%	1096	64		325	10,15	535	1280	120	117
2013	1463	1457	1,18%	1041	85		331	10,26	528	1245	112	88
2012	1439	1440	4,20%	1029	105		306	10,13	535	1222	113	122
2011	1448	1382	2,07%	983	95		304	10,34	536	1179	110	71
2010	1408	1354	-0,44%	972	90		292	10,23	535	1120	96	55
2009	1363	1360	3,26%	972	88		300	10,28	539	1105	126	81
2008	1317	1317	-0,30%	938	94		285	10,18	539	1065	91	112
2007	1337	1321	1,77%	965	112		244	10,27	536	1041	76	101
2006	1362	1298	-0,84%	952	100	11	235	10,50	535	1028	75	86
2005	1371	1309	0,38%	974	94	9	232	10,22	535	1000	101	65
2004	1341	1304	4,32%	994	85	6	219	10,10	535	983	112	79
2003	1305	1250	2,38%	963	93	7	187	9,96	533	926	111	68
2002	1259	1221	2,95%	957	89	4	171	10,06	534	901	86	62
2001	1225	1186	4,40%	948	79	8	151	10,20	538	857	90	73
2000	1207	1136	3,37%	944	81	7	104	10,14	535	780	90	80

## Le rôle de la formation des adhérents

La formation des adhérents est centrale pour le renouvellement militant comme pour l'activité du syndicat. Des formations de trois jours ont été organisées dans plusieurs sites : Toulouse, Villejuif, Lille, Paris, Lyon, Gif, Jussieu. Elles rassemblent à chaque fois entre 15 et 20 participants. Ces formations sont ouvertes aux non adhérents. Ceci permet de montrer l'image positive de la CGT dans la conquête des acquis sociaux et battre en brèche de nombreux préjugés. Elles sont bien appréciées par les stagiaires. Le syndicat national contribue également à des formations organisées par le FERC-CGT ou la confédération. Le syndicat organise également des journées spécifiques pour les élus en CAP, en CHSCT et au Comité national du CNRS. Par ailleurs, plusieurs journées d'études ont été organisées dans le cadre des Conseils syndicaux nationaux.

Le 4 juin 2015 : La politique de site dans le cadre des Comue et fusions d'universités. Le salaire en tant que rémunération de la force de travail, la place du salaire dans l'économie : une charge ou un facteur de relance ? Avec la participation de Denis Durand, Secrétaire général du syndicat national CGT de la Banque de France, Membre du Conseil économique et social et environnemental, le Rifseep.

Le 27 janvier 2016 : Présentation par Christian DELBOE de l'UGICT-CGT sur le rapport entre qualification/diplôme et construction des grilles de salaire, Présentation par Gilles OBERRIEDER de l'UGFF-CGT sur la construction d'une grille de salaire en partant de l'exemple de la grille des attachés de la fonction publique, avenir des échelons accélérés, Débat et construction de nouvelles grilles dans notre secteur.

Le 29 juin 2016 : « CHSCT » avec la participation de Christophe Godard de l'UGFF-CGT, Prerogatives des CHSCT et ses dysfonctionnements, rôle des représentants CGT dans cette instance, impact du fonctionnement des CHSCT dans les établissements, prévention, sécurité et risques organisationnels

Le 11 janvier 2017 : Pourquoi un statut général de fonctionnaires pour les personnels de la recherche publique? La négociation du statut de fonctionnaire en 1982 – 1984 pour les organismes de recherche, par Jean Omnès, représentant du SNTRS-CGT lors des négociations pour les ingénieurs et techniciens et Michel Pierre, représentant du SNCS-FEN lors des négociations pour les chercheurs. Évolution des statuts de la fonction publique à travers différents exemples européens, par Françoise Dreyfus,



Professeure émérite de l'Université Paris I. Projection du témoignage d'une collègue italienne sur l'abandon du statut dans son pays, Histoire, principes et évolution du statut sur les 30 dernières années ; Les problèmes actuels de la fonction publique, Pour une fonction publique efficace et démocratique du XXI siècle par Anicet Le Pors, Ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984 et Jean-Marc Canon, Secrétaire général de l'UGFF-CGT.

Le 26 juin 2017 : La protection sociale avec la participation de Bernard Friot, Professeur émérite de sociologie et économiste, projection du film "la sociale" suivie d'un débat sur la sécurité sociale.

## **Les finances du syndicat**

La nouvelle trésorière a poursuivi le travail de mise en œuvre de l'obligation de publication des comptes. Les comptes du syndicat national sont arrêtés chaque année en décembre par le Bureau national et le bilan et le compte de résultat consolidés (compte national et comptes des sections) sont approuvés par un vote du CSN en juin de l'année suivante.

Quelques améliorations ont été apportées à la présentation du bilan transmis à la DIRECCTE, dans le respect des normes de présentation comptable.

Le taux de cotisation des actifs est aujourd'hui de 1%, celui des retraités de 0.8%. Le montant des cotisations, qui a connu une importante augmentation en 2014, et en baisse depuis. Cela est dû principalement à la baisse du nombre d'adhérents actifs : 1116 actifs en 2014, 1046 en 2017. En 2015 et 2016 le nombre de démissions a été supérieur au nombre d'adhésions. En 2017 la tendance s'inverse. Il faut poursuivre l'effort de syndicalisation vers toutes les catégories.

Chaque année, les budgets prévisionnels sont présentés devant la commission exécutive.

## **Politique de communication**

La politique de communication du syndicat en direction des adhérents passe par la publication du BRS, à raison de six numéros par an, par les envois courriels de l'En Bref, 89 numéros de janvier 2015 à décembre 2017. Les En Bref font l'objet de communiqués de presse. Les comptes rendus des réunions MESR et EPST sont diffusés via les SNTRS-Infos. Toutes les productions écrites sont également accessibles sur notre site web. Ce dernier a reçu plus de 750 000 visites depuis janvier 2015, avec un pic de 23330 visites en janvier 2017 qui correspond à la journée dédiée au statut général des fonctionnaires organisée par le syndicat le 11 janvier 2017. Ainsi les Journées d'étude peuvent également être des outils de communication à destination des personnels. La communication c'est aussi en interne entre militants de toutes les régions. Pour permettre un travail en réseau nous avons ouvert 18 listes de diffusion thématiques qui permettent les échanges entre représentants des mêmes instances, comme par exemple le comité national, mais aussi sur des thèmes transversaux tels que la défense du personnel. Le rayonnement du syndicat passe aussi par des interviews et la publication d'articles dans les médias. Les listes de diffusion à destination des personnels mises à disposition des organisations syndicales par les établissements sont un vecteur important de notre communication. Ainsi, depuis 2015, au CNRS, 88 messages ont été émis de la part du syndicat national depuis 2015 dans le même temps 45 messages ont été émis par les sections CNRS du SNTRS-CGT.

## **Secteur chercheurs**

Le bureau du Secteur chercheurs se réunit une fois par trimestre au siège du syndicat. Les réunions se déroulent en vidéoconférence. Cette période a été marquée par les discussions sur le PPCR qui ont amené le SNTRS-CGT à revoir les grilles des personnels de catégorie A de son champ de syndicalisation, puisque les grilles pour les catégories B et C avaient été figées par le gouvernement. Le Secteur chercheurs a fait des propositions de modifications de grilles des corps des chargés et des directeurs de recherche en association avec le bureau national. Le SNTRS-CGT s'est trouvé exclu des discussions sur les grilles, puisque le MESR ne discutait qu'avec les syndicats dont les fédérations avaient approuvé le PPCR. La nouvelle organisation du corps des Chargés de recherche avec la suppression des CR2 et la création d'une hors classe ouverte en recrutement dans 2 ans n'est pas sans danger pour l'avenir du corps des chargés et l'attractivité du métier de chercheur. Le secteur a produit plusieurs tracts concernant les grilles pour revaloriser les carrières des chercheurs. Son expression a aussi porté à plusieurs reprises sur les salaires et les primes qui sont indignes de la profession. Il est à l'origine d'une pétition portée par le syndicat pour la revalorisation de la prime des chercheurs. Il s'est exprimé sur les chercheurs en difficulté victimes des appels à projets. Sur ces sujets le secteur a produit 10 tracts qui ont été validés par le bureau national.

Le bureau du Secteur transfère régulièrement par courriel à l'ensemble des chercheurs adhérents au syndicat toute information concernant de façon générale la recherche et plus précisément les politiques de site.

La Conférence nationale chercheurs statutaire se réunit chaque année fin janvier. Une vingtaine de camarades y participent. Rappelons que tous les chercheurs du syndicat sont invités à y participer. Un message est adressé aux sections du syndicat pour indiquer que la conférence est ouverte à tous ceux qui seraient intéressés par les discussions sur les revendications des chercheurs. Le rapport présenté lors de la conférence est publié dans le BRS ainsi qu'une synthèse des débats.

Il n'y pas de lien organisé entre le Secteur et les élus chercheurs et IT du syndicat dans les instances scientifiques pour ce qui concerne les chercheurs. C'est ce qui explique que le Secteur n'a été saisi d'aucun cas individuel de chercheur en difficulté. Il

faut que les élus dans les instances scientifiques de tous les EPST soient informés des réunions du bureau du secteur auxquelles ils pourraient participer.

### **Continuité de l'activité syndicale à la retraite**

Les retraités sont nombreux au SNTRS-CGT (25% des adhérents). Ils sont organisés en une section nationale pour la région parisienne. Dans les régions en règle générale ils sont rattachés aux actifs et parfois organisés de façon spécifique comme à Toulouse. Au moment où le pouvoir d'achat des retraités est attaqué et où se dessine une nouvelle réforme catastrophique, il est important de renforcer notre activité vers les retraités du SNTRS-CGT en se coordonnant avec ceux de toute la CGT.

### **Contribution de la section nationale des retraités (1/3 des adhérents retraités du SNTRS)**

Après une vie professionnelle stressante, les travailleurs de la recherche scientifique ont droit à une retraite de détente. Mais l'Etat et le patronat s'acharnent à réduire la durée et le niveau des pensions qu'ils considèrent comme une charge. Impossible de résister à leurs attaques sans s'organiser pour défendre le droit à de bonnes conditions de retraite, pour aujourd'hui et pour les générations futures. Les syndiqués retraités du SNTRS-CGT le rappellent régulièrement dans le BRS (N°480, N°490).

Les retraités ne sont pas un poids pour la société. Ils accomplissent de nombreuses activités utiles à la société, le plus souvent bénévolement. Au SNTRS-CGT, des syndiqués retraités participent par exemple à la formation syndicale des plus jeunes et aux activités des CLAS.

Les retraités ne sont pas des nantis qu'il faut opposer aux jeunes comme le fait le gouvernement. Beaucoup de retraités vivent avec des pensions inférieures ou égales au SMIC. Depuis la revalorisation des pensions de 1,3% d'avril 2013, il n'y a eu que celles de 0,1% en 2015 et de 0,8% en octobre 2017. Par ailleurs, plusieurs mesures fiscales spécifiques pour les retraités, cumulatives pour certaines, ont diminué fortement les pensions versées. Dans certains cas, l'injustice a été si choquante que l'Etat a dû étaler sur plusieurs années la mise en application des mesures.

L'augmentation de 1,7 point de la CSG à partir de janvier 2018 sans compensation pour les 60% de retraités qui ont un revenu fiscal de référence 2016 supérieur à 14404 € pour une part (22096 € / 2 parts) est une autre attaque contre les retraités. Pour stopper toutes ces atteintes au pouvoir d'achat il faut inverser le rapport de forces. Depuis 2014, l'UCR de la CGT avec 8 autres organisations syndicales et associations de retraités s'y emploient.

Sur leurs lieux de vie, les retraités sont touchés par la disparition des services publics de proximité. Ils sont aussi frappés de plein fouet par la commercialisation et la privatisation de la santé, avec des hôpitaux de proximité menacés de fermeture et des restes à charge tellement élevés que certains doivent renoncer à se soigner. La procédure de référencement de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique instaurée en 2007 pour permettre aux assureurs à but lucratif d'entrer en concurrence avec les mutuelles historiques a encore aggravé la situation des retraités. Pour soutenir la compétition, des mutuelles, dont la MGEN, ont mis en place un système tarifaire segmenté en fonction de l'âge et des besoins de soins. Les retraités paient très cher cette évolution. Alerté en décembre 2015 par des retraités, le SNTRS-CGT est intervenu auprès de la MGEN pour dénoncer cet abandon de la solidarité intergénérationnelle et en a informé les personnels du CNRS et de l'INSERM. Un article sur le sujet est paru dans le BRS N°483. Mais la MGEN persiste, et après une augmentation des taux de cotisations en janvier 2016 ciblant les retraités, elle annonce pour janvier 2018 une augmentation générale de ces taux, plus élevée pour les retraités.

Les retraités syndiqués du SNTRS-CGT ne se résignent pas. Leurs conférences nationales 2016 et 2017 ont traité principalement de la défense de la Sécurité sociale et des dérives des Complémentaires Santé (BRS N° 483 et N°491). Les retraités syndiqués du SNTRS-CGT ont participé aux travaux préparatoires des Congrès de la CGT (2016) et de l'UCR CGT (2017) et sont descendus dans la rue à de nombreuses reprises pour la défense de leur pouvoir d'achat, contre la casse du Code du travail, pour la défense des Services publics et en particulier de la Recherche publique. Au Congrès de la CGT, désormais chaque retraité dispose d'une voix, ce qui est légitime vu la place des retraités dans la société.

Les retraités syndiqués au SNTRS-CGT sont tenus informés des luttes des actifs par « La CGT Ensemble », « Le Lien » et « le BRS ». Pour ceux qui ont accès à Internet, le SNTRS-CGT leur transfère les appels à manifestations de l'UCR-CGT et les informations qui les concernent. La rubrique « retraités » du site Internet est régulièrement actualisée, mais il est difficile de connaître ce que les adhérents en attendent. Vie Nouvelle, le magazine de l'UCR-CGT qui a vocation à toucher tous les retraités est insuffisamment diffusé : gagner des abonnés demeure une préoccupation.

### **Activité internationale 2015-fin 2017**

Depuis notre dernier congrès, nous avons poursuivi notre activité internationale en essayant de la diversifier et de l'élargir. Le SNTRS-CGT est membre de deux organisations internationales : l'Internationale de l'éducation via la FERC, et la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, via l'UGICT-CGT.

Nous détenons par cooptation le mandat de la FERC-CGT au Comité permanent européen pour l'enseignement supérieur et la recherche HERSC, qui émane de l'IE. Ce mandat a été renouvelé récemment par le bureau de la FERC-CGT pour 3 ans. Même si ce comité n'est pas décisionnel et que son rôle est de faire des propositions au bureau du CSEE et d'en discuter les orientations,

notre participation originale en tant que CGT est appréciée, d'autant plus que nous avons une vision plus large que la majorité des syndicats présents, du fait de notre appartenance confédérale (hors recherche académique) et de notre action au sein de la fonction publique en général via l'UFSE (hors recherche). Seuls deux autres syndicats ont une expertise de la même nature : la CGIL active au niveau du HERSC et de l'IE en général, et CC.OO (*Comisiones Obreras*), mais les camarades espagnols n'y participent pas depuis deux ans.

Via la FERC-CGT et l'intersyndicale française, mais aussi au niveau du HERSC et de l'IE, nous avons activement participé à des actions de solidarité avec les collègues turcs (les *Universitaires pour la paix* ou les syndicalistes d'Egitim-Sen poursuivis par Erdogan), notamment l'incitation au boycott académique sélectif, lancé par des collègues turcs travaillant en France et suivi par le secteur international confédéral. Un communiqué intersyndical co-rédigé par tous les acteurs (y compris SNTRS-CGT) a été publié en juin 2017.

La FMTS est d'une nature différente de l'IE, car elle comporte non seulement des syndicats, mais aussi des associations professionnelles comme le réseau international de femmes ingénieures et scientifiques ou la CAST (cette dernière étant une organisation « hybride » entre syndicat « officiel » et société savante), ainsi que des collègues individuels (un Japonais, un Canadien anglophone). Cela tient à son histoire, et, curieusement, n'est pas pénalisant pour son action. Le SNTRS-CGT détient à qualité l'un des deux sièges de l'UGICT au conseil exécutif de la FMTS depuis son AG de 2015. Ce mandat électif a été renouvelé pour les 3 ans à venir à la récente AG de Dakar, tenue en décembre 2017.

Nous tenons une rubrique internationale permanente au BRS. Elle contient des informations variées thématiquement et géographiquement, avec un accent particulier aux actions militantes menées par des syndicats ou des mouvements des travailleurs partout dans le monde, que nous essayons de suivre dans la durée (p.ex. le mouvement états-unien *Fight for 15* ou diverses actions de solidarité avec la Palestine dans des universités à l'initiative du mouvement BDS international ou de l'association états-unienne *Jewish Voice for Peace*). Nous recevons maintenant régulièrement le *Bulletin*, journal de notre partenaire québécois FQPPU, qui enrichit cette rubrique.

Nos adhérents et sections sont maintenant sensibilisés à l'action internationale, au moins concernant la veille de solidarité avec des syndicats ou des collègues : grâce à la section ESPCI, en octobre 2016, le SNTRS-CGT a demandé la libération de 2 syndicalistes chinois membres du *Panyu Workers Service Center* (une organisation qui assiste les travailleurs dans la négociation collective et les élections de leurs représentants en entreprise), injustement détenus suite à des mesures de répression contre la société civile mobilisée dans la province Guangzhou. Grâce à la section de Strasbourg, qui suit depuis des années Pinar Selek (sociologue turque réfugiée politique en France et persécutée par Erdogan), nous avons à nouveau communiqué pour la défendre (En Bref n° 444, 3.02.2017), suite à une requête de perpétuité contre elle par la plus haute juridiction turque en janvier 2017. Tout récemment, un de nos adhérents ESPCI a attiré notre attention sur la défense de syndicalistes coréens en faveur desquels est intervenue la confédération avec une lettre au gouvernement de Séoul.

Lors de notre conférence sur le statut de fonctionnaire dans la recherche publique, organisée en janvier 2017 au siège du CNRS, aidés par l'UFSE-CGT, nous avons obtenu la participation par vidéo de Nicoletta Greco, syndicaliste de la CGIL, qui a expliqué la situation des fonctionnaires en Italie. Nous avons aussi édité un livret « La recherche et ses personnels hors des frontières de la France : une sélection d'exemples ».

Dates clés :

Participation au HERSC (se réunit 2 fois/an) : octobre 2015, avril 2016, mars 2017, septembre 2017

Conférence ESR de l'IE (se réunit tous les 3 ans) : Accra (Ghana), novembre 2016

FMTS conseil exécutif (se réunit 1 fois/an) : Meudon 2014 ; FMTS Assemblée générale (équivalent d'un congrès) : Dakar 2017.

FMTS journée mondiale contre la précarité : 15 mars 2017 (co-organisée en France par l'intersyndicale nationale)

Sujets de nos principales interventions à ces réunions : expertise scientifique et action syndicale ; open access et évolution de la directive européenne Copyright ; rédaction d'une recommandation de l'IE sur l'open access ; précarité ; marche pour la science de 2017 ; évaluation, agences d'évaluation et politique scientifique ; protection des scientifiques réfugiés et migrants ; diplômes vs « compétences » ; financement de la recherche ; opposition à RESAVER (fonds de pension pour la retraite des personnels chercheurs en mobilité européenne) ; parité et femmes scientifiques, parité dans les instances syndicales internationales (suite à cette intervention à l'AG de la FMTS à Dakar, il a été décidé que 2 femmes entreraient à son secrétariat lors du CE de 2018, dont 1 comme vice-présidente ; le SNTRS-CGT est pressenti pour ce poste) ; relations entre recherche publique et privée ; coordination des actions entre l'IE et la FMTS.

Il est à noter que l'action RESAVER, menée en intersyndicale avec la FSU (SNCS, Snesup, SNES) et même l'UNSA, a contribué non seulement à déstabiliser les porteurs de ce projet néfaste (de la Commission européenne), mais aussi à semer les doutes sur l'efficacité de RESAVER parmi les collègues de plusieurs pays au sein du HERSC et à démontrer sa nocivité. Elle n'a pas été pour rien dans la position officielle de l'IE à ne pas y participer, mais à rester seulement un observateur extérieur.

Des comptes rendus détaillés de notre participation à toutes ces réunions sont régulièrement publiés dans le SNTRS Info, ainsi que des articles dans le BRS et, à la demande de la FERC-CGT, dans *Le Lien*.

## L'activité interprofessionnelle dans la CGT

Les collectifs confédéraux créés en 2016:

Le SNTRS-CGT est présent par trois de ces membres du bureau national dans le collectif recherche confédéral animé par l'UGICT-CGT. Cependant le travail au sein de ce collectif pose un certain nombre de questions notamment sur les modalités d'organisation du travail au sein du collectif mais aussi sur les orientations concernant les liens recherche publique, recherche privée.

Une délégation du syndicat a participé aux assises nationales de l'industrie CGT en février 2017 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris et y a fait une intervention « *Pour reconstruire une industrie répondant au besoin de développement du pays, il faut une recherche fondamentale forte et libre !* »

Une délégation du SNTRS-CGT a également participé au 51<sup>ème</sup> congrès de la CGT à Marseille au mois d'avril 2016 une intervention du syndicat a été faite à cette occasion. Elle portait sur l'importance d'une recherche qui s'appuie sur des organismes de recherche nationaux et l'importance d'un syndicat de la recherche organisé également nationalement.

Une journée recherche interprofessionnelle s'est déroulée sur le plateau de Saclay le 26 janvier 2017 avec la participation très active de la section SNTRS-CGT d'Orsay. Cette journée interprofessionnelle incluant l'UD, l'UL et différents syndicats CGT du secteur public et privé de la recherche a permis de présenter les problématiques que rencontrent la recherche tant privé que publique à Philippe Martinez.

Le syndicat tient toute sa place dans l'UFSE-CGT, il participe à la CE et s'implique dans différents groupes de travail mis en place fin 2017. La collaboration avec l'UFSE-CGT s'est faite notamment dans le cadre du PPCR. Un travail sur l'élaboration des revendications portées par le SNTRS-CGT sur la revalorisation des grilles indiciaires a été fait en collaboration étroite avec l'UFSE-CGT. Ce travail a été très fructueux et nous a permis d'obtenir l'alignement de la grille des ingénieurs d'études sur la grille des attachés et attachés principaux des administrations.

Le syndicat participe à la CE et au bureau de la FERC-CGT. Le groupe de travail ESR de la FERC-CGT se réunit peu. Cependant un travail commun est réalisé pour la préparation des comités techniques ministériels, pour préparer les entrevues au ministère et pour les élections au CT ministériel.

Le travail commun du SNTRS-CGT et de la FERC-Sup se passe bien dans de nombreuses universités. Les sujets autour de la précarité et de la défense du personnel permettent de réaliser des actions communes avec la FERC-Sup et la CGT-INRA. En particulier nous avons travaillé sur des questions de harcèlement sexuel avec la FERC-Sup et de défense des précaires avec la CGT-INRA.

La mise en œuvre du PPCR et du Rifseep dans l'ESR a été appréhendée de manière différente par les différents syndicats du secteur. La lutte contre la mise en œuvre du Rifseep dans les organismes de recherche a connu un meilleur accueil par les personnels et l'ensemble des syndicats à l'INRA que dans les autres organismes de recherche. Il s'en est suivi des différences dans les procédures d'application du Rifseep suivant les EPST. Nous n'avons pas réussi à faire échec à la mise en œuvre du Rifseep dans l'ESR, nous n'avons pas non plus réussi à avoir une application homogène pour l'ensemble de l'ESR ou au moins l'ensemble des organismes la moins nocive possible.

En ce qui concerne l'application du PPCR, le SNTRS-CGT tout en dénonçant les différentes mesures perverses de ce protocole a pris le parti de travailler à des revendications sur la revalorisation des grilles. Nous n'avons pas pu, malgré notre démarche volontaire, amener la Ferc sup et la CGT-INRA à participer à ce travail fait en collaboration avec la seule UFSE-CGT et nous le regrettons.

## L'intersyndicale ESR

Des réunions intersyndicales ont eu lieu au rythme de 8 à 10 par an entre 2015 et 2017. Le SNTRS-CGT assurait l'organisation des réunions et avait la charge de rédiger les comptes rendus. Notre syndicat a été très souvent à l'initiative des textes et des actions intersyndicales. La participation des autres syndicats à ces réunions était variable en fonction de l'actualité. Les syndicats les plus souvent présents étaient le SNESUP, SUD et l'UNEF. Le SNTRS-CGT a participé à toutes les intersyndicales avec 1 à 4 camarades (Lise Caron, Carlos Labat, Daniel Steinmetz et Josiane Tack).

L'intersyndicale a aidé à la coordination intersyndicale dans des instances comme le CNESER où un certain nombre de motions et ou de textes importants ont été travaillés avec les autres syndicats et de nombreux échanges ont eu lieu au cours des discussions sur « l'agenda social » organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les questions du Rifseep, des restructurations dans l'ESR (Comue, fusions), du financement de la recherche (PIA, CIR, ...), ou de la sélection à l'université ont opposé les syndicats « réformistes », qui ont décidé d'accompagner ces réformes, aux autres syndicats et en particuliers aux syndicats CGT. Malgré cela, un front intersyndical de luttes, composé par la CGT, la FSU et SUD, a été préservé sur les actions les plus importantes. Dans de nombreux cas, nous avons été rejoints par d'autres syndicats ou associations (FO, UNEF, Précaires, ...).



Les actions les plus importantes organisées par l'intersyndicale ont été celles contre la loi travail El Khomri et les ordonnances Macron. Ces luttes ont été marquées par un clivage fort avec les syndicats « réformistes » (CFDT, UNSA, SNPTES,...) qui ont soutenu plus ou moins ouvertement le gouvernement.

Dans notre secteur, l'action la plus importante a été la lutte contre le Rifseep avec le très grand succès de la pétition. Nous avons réussi aussi à réaliser des actions autour des revendications de notre secteur : précarité, Rifseep, budget de l'ESR, grilles indiciaires,... En région parisienne, l'une des actions la plus importante a été la manifestation nationale de Jussieu à Bercy du 16 octobre 2015 à laquelle ont participé quelques milliers de personnes. D'autres actions ont eu un certain impact : déploiement d'une banderole intersyndicale sur les ponts de Paris, présence syndicale et distribution d'autocollants à la « Marche Pour La Science » du 22 avril 2017, ateliers organisés pour la journée mondiale contre la précarité du 15 mars 2017. Néanmoins, il faut constater que nous avons eu des grandes difficultés à mobiliser nos collègues autour de nos revendications.

**Les initiatives intersyndicales sont les suivantes :**

## 2015

**5 mars**, un tract intersyndical appelle au rassemblement devant le MESR, rue Descartes à Paris à 14h pour défendre les conditions de travail et d'études dans l'ESR à l'appel de : FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), CGT (SNTRS, FERC-Sup), CFDT (Fédération des SGEN CFDT et SGEN Recherche CFDT), SNPTES, UNSA (Sup' Recherche, A&I, ITRF.B.i.O), Solidaires (Sud Recherche EPST – Sud Education – Etudiants) et l'UNEF.

**1<sup>er</sup> mai**, les organisations syndicales (SNTRS-CGT, CGT-INRA, FERC-Sup-CGT, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNETAP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SUD-RECHERCHE-EPST, SOLIDAIRES ÉTUDIANT-E-S, SUD-EDUCATION) appellent dans un communiqué commun à se mobiliser le 1<sup>er</sup> mai pour prolonger la mobilisation interprofessionnelle du 9 avril, au tour des revendications spécifiques dans notre secteur (austérité, CIR, précarité pouvoir d'achat...).

**12 mai**, rassemblement devant le Sénat contre la loi Macron.

**13 mai**, remise au ministère de 2 pétitions, celle lancée après la plénière du CoNRS en juin 2014 et celle intitulée " ils ont fait le choix de l'ignorance " et organisation d'une conférence de presse.

**Septembre**, lancement d'une pétition sur l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur, des objectifs prioritaires pour l'avenir du pays avec le soutien de SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT Recherche EPST, SNPTES, Sup' Recherche-UNSA, UNEF, Sciences en Marche.

**14 septembre**, communiqué de presse du SNTRS-CGT, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST, Solidaires étudiant-e-s, UNEF : « Sans mobilisation de notre part, l'année 2016 marquera une nouvelle aggravation de la situation dans l'ESR ». Il annonce plusieurs initiatives que se dérouleront au cours du mois d'octobre (manifestations, débats,...).

**4 octobre**, lancement de la pétition : « Pour nos primes : ni Rifseep, ni statu quo ! Revalorisation de nos rémunérations et égalité de traitement » avec le soutien de la CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS, SNEP), SNPTES, Sud Recherche EPST, FO (SNPREES, Sup autonome). Une demande de rendez-vous est faite auprès de la Ministre de l'Education Nationale, le rendez-vous aura lieu le 9 mars 2016. La pétition est un véritable succès avec plus de 8000 signatures.

**16 octobre**, dans le cadre de la Fête de la science du 5 au 11 octobre les organisations (SNTRS-CGT, Snesup-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES, UNEF, Solidaires Etudiant-e-s, FAGE, Sciences en Marche) appellent à une manifestation nationale de Jussieu à Bercy (Paris) pour revendiquer les emplois, l'amélioration des salaires, l'augmentation des dotations des laboratoires le refus de la sélection à l'Université,... Un communiqué est envoyé à la presse et une délégation intersyndicale est reçue au ministère de finances.

**22 octobre**, les organisations à l'initiative de la manifestation du 16 octobre, envoient un mail aux députés pour demander l'augmentation significative du budget 2016 de l'ESR en rappelant le vote du CNESER qui demande une augmentation significative du budget de l'ESR, secteur crucial pour l'avenir du pays et celui de la jeunesse. Elle est accompagnée d'une demande de rendez-vous aux présidents de groupes parlementaires.

**8 décembre**, le SNTRS-CGT, CGT-FERC-Sup, CGT-INRA, UN-CGT-CROUS, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SUD Recherche EPST, SUD Education et l'UNEF organisent à midi un rassemblement devant le Sénat à l'occasion du vote de la loi de finances. Il sera suivi d'une assemblée générale à Jussieu.

## 2016

**26 janvier**, un tract intersyndical ESR (FERC-Sup CGT, SNTRS-CGT, CGT-INRA, UN CGT CROUS, SNPREES-FO, Sup-Autonome-FO, SUD Education, SUD Recherche EPST, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU) appelle à la grève et à manifester pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat dans le cadre de la mobilisation de fédérations de la fonction publique. Un rassemblement est organisé le matin au ministère pour la remise de la pétition Rifseep.



**9 mars**, SNTRS-CGT, FERC-Sup-CGT, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SUD Recherche EPST, Sud Education, SNPREES-FO et UNEF exigent le retrait du projet de Loi travail porté par le gouvernement et appellent à participer à la manifestation au siège du Medef.

**23 mars**, un communiqué signé par la CGT (SNTRS, FERC-Sup, CGT-INRA), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP), SNPREES-FO, Sud Education, SUD Recherche EPST, UNEF, Solidaires étudiant-e-s et SLU condamnent fermement les violences policières qui se sont exercées contre les lycéens et les étudiants notamment, à l'occasion des manifestations étudiantes du 17 mars contre la Loi travail.

**31 mars**, le SNTRS-CGT, CGT-INRA, CGT FERC-Sup, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SUD Recherche EPST, SUD Education et SNPREES-FO appellent le personnel de l'ESR à la grève interprofessionnelle le 31 mars 2016 et à participer aux actions prévues dans les régions pour le retrait du projet de Loi travail.

**2 mai**, un communiqué signé par le SGEN-CFDT, SNASUB-FSU et SNTRS-CGT s'exprime contre la casse de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) qui est un opérateur majeur de l'information scientifique et technique (IST) en France.

**14 juin**, le SNTRS-CGT, CGT-INRA, FERC-Sup-CGT, SNPREES-FO, Sud Recherche-EPST, Sud Education, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU et le Collectif national des travailleur.e.s précaires de l'ESR appellent à la manifestation interprofessionnelle pour le retrait de la loi de casse du Code du travail et pour la défense de nos emplois et nos salaires. Un rassemblement spécifique ESR est organisé le matin devant le ministère rue Descartes. Une délégation intersyndicale est reçue au ministère pour porter les revendications sur le budget.

**21 juin** les organisations CGT, FIDL, FSU, LDH, SAF, SOLIDAIRES, UNEF et UNL envoient à l'Assemblée Nationale une demande d'ouverture d'une enquête parlementaire, ou d'une mission d'information, sur les choix opérés par le ministère de l'intérieur quant au maintien de l'ordre durant les manifestations contre la Loi travail.

**6 juillet**, une assemblée générale à Jussieu lance la campagne d'information auprès du personnel à l'aide d'un diaporama comportant l'état des lieux et les revendications pour l'ESR rédigé par le SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SUD Recherche EPST et SUD EDUCATION. Les points abordés sont : la précarité, la revalorisation des salaires, des primes et des grilles indiciaires.

**15 septembre**, le SNTRS-CGT, FERC-Sup-CGT, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNPREES-FO, SUD-RECHERCHE-EPST et SUD-EDUCATION appellent à se mobiliser pour les revendications spécifiques de l'ESR et l'abrogation de la Loi travail.

**7 novembre**, dans le cadre du débat budgétaire, le SNTRS-CGT, CGT FERC-Sup, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNPREES-FO, Sup Autonome-FO, Sud Recherche EPST, Sud Education, Solidaires étudiant-e-s et Collectif des travailleur.e.s précaires de l'ESR appellent à se rassembler devant l'assemblée nationale pour s'exprimer contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche et pour l'amélioration des conditions de travail et d'études de toutes et tous.

**21 novembre**, le SNTRS-CGT, CGT FERC-Sup, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNPTES, SUD-RECHERCHE-EPST et SUD-EDUCATION appellent à la journée d'action Fonction Publique pour les salaires, contre le Rifseep et la précarité, la défense du statut et les conditions de travail.

**7 décembre**, les organisations CGT de l'ESR (CGT-INRA, FERC-Sup-CGT, SNTRS-CGT et UNCGT-CROUS) s'expriment contre l'intox propagée par les organismes sur la mise en place du Rifseep.

## 2017

**3 mars**, la CGT-INRA, CGT FERC-Sup, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNPREES-FO, SUD Recherche-EPST, SUD Education et Solidaires étudiant-e-s dénoncent par communiqué la répression à l'Université de Franche-Comté de l'action étudiante contre la réforme de masters.

**15 mars**, dans le cadre de la journée mondiale organisée par la FMTS contre la précarité dans l'ESR : « entrave au progrès scientifique et humain », les organisations syndicales (SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-Sup CGT, SUD Recherche EPST, SUD Éducation, SNPTES, Sup Recherche-UNSA, SGEN-CFDT recherche EPST, SGEN-CFDT, UNEF et Collectif des précaires de l'ESR) organisent une après-midi d'ateliers collaboratifs et participatifs pour construire des actions contre la précarité au cours de « La Marche Pour La Science » du 22 avril. Un communiqué est envoyé à la presse et un compte rendu des débats des ateliers est rédigé.

**10 avril**, à l'occasion du CT-MESR, un rassemblement est organisé devant le MESR à l'appel de CGT, FSU, FO, SUD pour exiger l'exemption du Rifseep pour les personnels ITRF et ITA et refuser que le CT vote l'arrêté d'adhésion au Rifseep.

**22 avril**, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SUD-recherche-EPST et Précaires-ESR appellent à participer à la Marche pour la Science. Des milliers d'autocollants avec les revendications syndicales sont distribués dans la manifestation.

**23 juin**, un communiqué des élus et des représentants des organisations syndicales du CNESER exige en urgence la programmation sur 10 ans d'un effort budgétaire pour l'ESR avec 1 milliard d'euros supplémentaires par an pour la recherche publique et 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour le service public de l'enseignement supérieur. Le maintien de la part actuelle de l'ESR dans le PIB se traduirait par un recul de la France par rapport à ses principaux partenaires. Organisations signataires : CFDT, CFE-CGC, CGT, CGT FERC-Sup, FAGE, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, Sud-Recherche-EPST Solidaires, Sud-Education, UNEF, UNSA (A&I, Sup'Recherche, ITRF-BI-O).

**12 et 21 septembre**, un communiqué intersyndical ESR appelle à la mobilisation, dans le cadre des manifestations interprofessionnelles pour dire NON à la loi travail XXL et à la politique antisociale du gouvernement Macron. Le communiqué est signé par le SNTRS-CGT, CGT-FERC-Sup, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNPREEES-FO, SUD EDUCATION, SGEN-CFDT RECHERCHE EPST, SUD RECHERCHE EPST, SUD ETUDIANT et l'UNEF.

**9 au 20 octobre**, les syndicats SNESUP-FSU, SUD Recherche EPST, SUD Education, UNEF, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, CGT-FERC-SUP, CGT-INRA, SNCS-FSU, Solidaires Étudiant-e-s appellent à organiser des assemblées générales dans tous les établissements entre le 9 et le 20 octobre 2017 dans la perspective de construire des actions dans notre secteur sur le mot d'ordre : L'austérité dans l'enseignement supérieur et la recherche : « Il y en a marre ! ». A la fin du texte il est inséré un appel à la manifestation fonction publique du 10 octobre.

**16 novembre**, les organisations syndicales de l'ESR (SNESUP-FSU, SUD Recherche EPST, SUD Education, UNEF, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNTRS-CGT, CGT-FERC-Sup, CGT-INRA, SNPREEES-FO et Solidaires Étudiant-e-s) appellent à se mobiliser dans le cadre des manifestations interprofessionnelles contre les ordonnances Macron-Medef et à porter les revendications spécifiques : non à l'austérité et la précarité dans l'ESR et la sélection à l'Université.

## La politique mise en œuvre dans les EPST

### La situation au CNRS

#### Politique de la direction du CNRS

La répartition des rôles par la direction du CNRS est très marquée entre les dossiers Recherche traités par le président et la directrice déléguée à la science et les questions RH traitées par le directeur général aux ressources et le DRH. L'absence d'implication du président sur les questions d'emploi et de gestion des ressources notamment la délégation de la présidence des comités techniques et CHSCT ont permis aux DGDR et DRH d'étendre leurs pouvoirs. Les questions RH se retrouvent de plus en plus déconnectées de la réalité et des métiers scientifiques ainsi que de la vie dans les laboratoires. Le SNTRS-CGT a dénoncé une vision managériale poussée à l'extrême avec la mise en œuvre du Rifseep. La direction du CNRS gère l'établissement et son personnel comme elle le ferait pour une administration centrale. Les réunions dites « de dialogue social » DRH/OS ne peuvent être préparées à l'avance car très peu de documents voire parfois aucun nous sont remis avant celles-ci. Elles sont en fait le théâtre de tensions entre les syndicats tel que le nôtre et la DRH. Tandis que le SGEN-CFDT se complait à faire les louanges de la politique de la direction dans les différentes instances de l'établissement. La collusion qui existe entre le SGEN-CFDT et la DRH ne cesse de grandir depuis trois ans. Le SNTRS-CGT travaille à maintenir une cohésion intersyndicale sur tous les dossiers possibles afin de faire aboutir nos revendications.

La lutte contre la précarité a été un enjeu majeur pour le SNTRS-CGT durant toutes ces dernières années. Le syndicat n'a cessé de dénoncer la non application de la loi Sauvadet en matière de CDIisation et le traitement scandaleux des campagnes d'exams professionnalisés réservés fait au CNRS. Les résultats des EPR d'année en année montrent l'incurie de l'établissement dans le traitement de ce dossier.

#### Bilan du CA du CNRS

Le CA du CNRS compte 23 membres dont 6 élus depuis les dernières élections de 2017. Le SNTRS-CGT est arrivé en deuxième position avec 20,4% contre 22,55% en 2013. Les élections de 2017 sont caractérisées par la baisse du score de la totalité des organisations syndicales (sauf sud recherche EPST qui reste stable) au profit du SGEN-CFDT qui rassemble 28% des suffrages et remporte deux sièges sur six au CA. Nous avons un élu comme au précédent mandat.

## Résultats des élections au CA du CNRS

26984 inscrits, 8247 votants (30,56%), 109 blancs, 19 nuls, 8119 exprimés

	voix	pourcentage	élus
SGEN CFDT	2329	28,69%	2
SNTRS-CGT	1658	20,42%	1
SNCS-FSU	1370	16,87%	1
Sud Recherche	900	11,09%	1
SNPTES	888	10,94%	1
SNIRS-CGC	575	7,08%	
Force Ouvrière	399	4,91%	

Le CA reste une instance où les nommés votent toujours en conformité avec la Direction. Fait historique jamais vu depuis que le CNRS est un EPST, le ministère n'a pas nommé les représentants le monde du travail parmi les candidatures proposées par les confédérations syndicales. Nous avons via la confédération CGT signifié notre indignation auprès du MESRI. L'élue SNTRS-CGT a porté tout au long de son mandat les revendications du syndicat notamment en matière de budgets décents et récurrents, de rejet des Comues (14 votes de participation du CNRS à des Comues effectués entre 2014 et 2016 et un vote de retrait pour la Comue Bretagne-Pays de Loire en 2017). Le SNTRS-CGT a dénoncé entre autres les centaines de millions d'euros publics dilapidés dans la gestion désastreuse des SATT ainsi que l'implication du CNRS dans des PPP.

### Bilan du CT du CNRS

Le CT a fait l'objet tout au long des trois dernières années de tensions très fortes avec la Direction du CNRS. Dès 2015, le Président du CNRS a laissé très souvent la présidence de cette instance au Directeur général délégué aux ressources. Les actions, les déclarations intersyndicales et les questions diverses posées en CT le sont le plus souvent à l'initiative des élus SNTRS-CGT.

En 2015 outre les thèmes récurrents portant sur la présentation des différents bilans sociaux de l'établissement. Les principaux thèmes abordés en 2015 ont porté sur le contrat d'objectif, la charte de gestion des précaires, les Comues...

Les points d'achoppement les plus forts avec la direction ont conduit par deux fois à une nouvelle convocation du CT en 2015.

En juin 2015 le CT était réuni pour se prononcer sur le projet de décision portant création de la Délégation Paris-Villejuif et le projet de décision relative au service mutualisé entre les délégations de la région Ile-de-France. Il a été reconvoqué, à la suite du vote négatif et unanime des OS contre le projet de services mutualisés. Le CT a bataillé contre le refus d'examen de la réorganisation de l'INIST en CHSCT, sans obtenir satisfaction. Le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et SUD Recherche EPST ont fait un recours au tribunal administratif sur ce sujet entre autre qui s'est soldé par un échec.

En octobre 2015 un boycott du CT dénonce les pratiques de l'administration qui propose au vote une circulaire sur la mutualisation des personnels techniques et ingénieurs moins de dix jours après avoir présenté cette circulaire aux organisations syndicales. Les élus SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST refusent de siéger au CT.

En 2016 commence l'examen du Rifseep, le DRH du CNRS étant un fervent partisan de ce régime de prime, n'a cessé de vouloir présenter sa mise en œuvre au CNRS bien avant le ministère lui-même. Dès le CT d'avril 2016 une présentation des principes de passage au Rifseep est à l'ordre du jour. Le clivage entre la CFDT, la CGC pro-Rifseep est bien visible avec les autres organisations syndicales.

Fin septembre 2016 la direction de l'établissement informe le CT de la mise en place d'une procédure d'élections des représentants au CRHSCT de certaines délégations régionales. Les organisations syndicales donnent un avis défavorable à cette procédure même si la direction n'avait pas prévu de les consulter ! La direction prétexte le changement de périmètre des délégations Paris-Villejuif et Ile-de-France-Ouest-et-Nord et programme des élections aux CRHSCT de ces délégations pour début 2017. Nous pensons que cette stratégie qui visait à faire perdre au SNTRS-CGT sa place de leader, a échoué car nos listes restent en tête dans les deux délégations !

D'autre part, à la suite d'un conflit persistant entre la déléguée régionale et les OS dans la région Nord-Pas de Calais-Picardie la direction prépare de nouvelles élections du CRHSCT de cette région. Ce point est enlevé à l'ordre du jour suite à la nomination par les syndicats concernés (SNTRS-CGT, SCNS-FSU, SGEN-CFDT et SNIRS-CGC) de leurs représentants au CRHSCT de la DR18. Une déclaration est faite pour signifier que les OS veulent que les conditions de travail dans cette instance changent radicalement.

A la suite d'un vote unanime contre la Comue Université de Lyon, le CT est reconvoqué au mois d'octobre 2016. Les élus du personnel se prononceront unanimement contre cette Comue lors de la deuxième séance.

En 2017, toujours prompt à mettre en œuvre le Rifseep, le CNRS doit annuler le CT prévu du 28 février du fait de l'absence de saisine ministérielle sur le Rifseep.

L'ordre du jour du CT du 21 avril comporte la note de gestion et l'arrêté d'adhésion au Rifseep. Il est boycotté par les organisations syndicales SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST qui font la déclaration suivante :

*La Direction du CNRS a décidé de bouleverser le calendrier initial des réunions du CT, au motif d'une urgence supposée dépendant de la période électorale actuelle. Pour les organisations syndicales SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, rien ne justifie l'urgence avec laquelle les instances de consultation du CNRS sont convoquées. Les organisations syndicales SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, dénoncent cette mise en œuvre à marche forcée du Rifseep au CNRS. Notamment, le CNRS souhaite présenter ce jour sa note de gestion relative au Rifseep, sans même avoir attendu que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne communique la note d'information destinée à obtenir un minimum d'harmonisation entre les différents organismes de recherche.*

Le CT est reconvoqué le 27 avril.

Les élus SNTRS-CGT ont fait des déclarations explicatives détaillées de leurs votes de rejet du Rifseep. Le résultat des votes contre la note de gestion et l'arrêté d'adhésion au Rifseep sont 7 voix contre (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES, Sud recherche EPST) 3 voix pour (SNIRS-CGC, SGEN-CFDT).

La Direction essaie une manœuvre de plus en mettant au vote la rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, prétextant une enveloppe budgétaire supplémentaire. Cause perdue d'avance car non légale mais permettant de créer une brèche dans le front syndical anti-Rifseep. Ainsi, sur cette proposition, on retrouve des résultats moins contrastés : 4 voix pour (SNIRS-CGC, SGEN-CFDT, SNPTES), une abstention (SNCS-FSU) et 4 voix contre (SNTRS-CGT, Sud recherche EPST).

En 2017, les élus SNTRS-CGT ont décidé de rédiger systématiquement des avis mis au vote portant sur les mêmes sujets que les questions diverses qu'ils soumettent à la Direction. Cette méthode permet d'acter la position du CT sur des sujets majeurs.

Ainsi, à travers les reconvoqueries multiples des CT (4 en 3 ans) et les sujets traités, on observe que « le dialogue social » dans cette instance a été très souvent difficile.

## **Bilan des CAP CNRS**

Au CNRS, le mandat 2015-2018 des CAP a démarré par un conflit avec la Direction des ressources humaines, qui, s'appuyant sur les textes ministériels, avait décidé de ne plus prendre en charge les missions des élus suppléants, si leur titulaire était présent, contrairement aux mandats précédents. Les élus IT ont tous boycotté les premières réunions des CAP, qui n'ont pu se tenir, faute de quorum. Cela a contraint l'administration à reconvoquer systématiquement, ce qui a entraîné des coûts importants et des retards dans le traitement des dossiers. La Direction a juste accepté la prise en charge des frais de mission de tous les élus, titulaires et suppléants, pour l'ensemble des journées de préparation et de réunion des CAP d'avancement (soit entre 6 et 8 jours par an).

Le bureau national a organisé deux réunions par an avec les élus des CAP, qui ont été le lieu d'échanges de pratiques et de débats importants sur le rôle et le mandat d'élu CGT dans ces commissions paritaires. La réflexion sur les critères pour les changements de corps et de grade au choix a été plus difficile à mener. Un groupe de travail largement ouvert aux militants a été mis en place pour affiner la réflexion concernant ces critères et l'articulation entre la réflexion collective des sections et régions et celle des élus.

Par ailleurs, les élus des CAP d'IT déplorent le durcissement des négociations avec les représentants de l'administration lors des CAP d'avancement. Celles-ci s'apparentent de plus en plus à une simple chambre d'enregistrement des choix de l'administration.

## **Bilan CHSCT CNRS**

Le résultat aux élections professionnelles de décembre 2014 au CNRS a fixé la répartition des sièges des représentants du personnel au CCHSCT pour le mandat 2015-2018. Le SNTRS-CGT a obtenu deux sièges (moins 1) et un représentant du SNIRS-CGC est arrivé. Le secrétariat du comité a été pris par le SGEN-CFDT pour un mandat de 2 ans qui a été renouvelé en 2017.

Pour la période 2015-2017, le CCHSCT s'est réuni 10 fois (3 en 2015, 3 en 2016 et 4 fois en 2017).

Le CCHSCT a été consulté sur :

Les rapports annuels faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (rapport de la médiatrice, rapport national d'activité de la médecine de prévention, bilan d'activité prévention et sécurité) : années 2014, 2015 et 2016.

Les rapports des années 2014 et 2015 ont été adoptés à l'unanimité. En 2017, pour le rapport de l'année 2016, tous les représentants du personnel se sont abstenus et émis un avis concernant la dégradation de la médecine de prévention au CNRS et le manque de médecins de prévention, d'infirmiers et de secrétaires.

Les programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Les programmes des années 2015, 2016 et 2017 ont été adoptés à l'unanimité. En 2018, seul le SNTRS-CGT s'est abstenu considérant qu'aucune action n'était inscrite pour améliorer le fonctionnement du comité conformément aux orientations stratégiques 2017-2018 du MESRI. L'administration n'a pas retenu la proposition du SNTRS-CGT de mettre en place un groupe de travail commun pour préparer les réunions plénières du comité et refus d'appliquer le 2e chapitre de l'article 75-1 du décret 82-453 permettant de majorer le contingent d'heures des représentants du personnel.

Concernant les risques psychosociaux et la mise en œuvre au CNRS du protocole d'accord du 22 octobre 2013 relatif à leur prévention dans la fonction publique voté par la CGT, l'administration a présenté en 2017 au CCHSCT : le Bilan du plan d'action 2011 du CNRS sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux, et le cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les ingénieurs et fait par le cabinet Anvéol.

**Avis du CCHSCT sur le cahier des charges (extrait) :** « *Après un recours devant le Tribunal administratif des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SUD recherche EPST, le CNRS a été enjoint de présenter au CCHSCT la version finale du cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs risques psychosociaux pour les ingénieurs et techniciens. N'ayant pas demandé l'avis du CCHSCT en son temps, la direction du CNRS a retenu le cabinet Anvéol pour réaliser ce diagnostic sur la base du cahier des charges présenté ce jour même devant le CCHSCT. De plus, le diagnostic est présenté devant le CCHSCT, juste après la présentation du cahier des charges. En conséquence, le CCHSCT considère que ce cahier des charges est obsolète et ne peut plus être amendé. Le CCHSCT demande qu'un nouveau cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour l'ensemble des personnels du CNRS, ingénieurs, techniciens et chercheurs, soit élaboré* ».

**Avis du CCHSCT sur le diagnostic (extrait) :** « *Le CCHSCT considère, en conclusion, que ce diagnostic n'apporte pas les éléments nécessaires pour établir un plan de prévention, et demande qu'un diagnostic sérieux soit établi sur les facteurs de risques psychosociaux auxquels est exposé l'ensemble des personnels du CNRS, ingénieurs, techniciens et chercheurs* ».

Le projet de plan d'action du CNRS sur le diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les ingénieurs et techniciens. Les représentants du personnel ont voté contre ce projet et émis un avis (extrait) : « *le CCHSCT donne un avis défavorable au plan d'action du CNRS sur le diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les personnels ingénieurs et techniciens et souhaite qu'un nouveau plan d'action s'appuie sur les diagnostics RPS établis pour les chercheurs et pour les ingénieurs et techniciens* ».

Concernant la réorganisation de l'INIST et la création de la Délégation Paris-Villejuif, l'administration a refusé que le CCHSCT soit consulté. Le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et SUD Recherche EPST ont fait un recours au tribunal administratif. L'administration a mis en place un groupe de travail avec des représentants du personnel pour améliorer l'accompagnement RH des réorganisations. Une note de cadrage a été rédigée qui a été présentée au CT.

Concernant le fonctionnement des CRHSCT, en 2016 les représentants du personnel ont demandé une réunion annuelle des secrétaires. L'administration n'a jamais donné suite.

En 2016, l'IGAENR a mené une inspection au CNRS. Les représentants du personnel au CCHSCT ont été reçus par les inspecteurs. Le rapport n'a, pour l'instant, pas été présenté au CCHSCT.

En 2016, le SNTRS-CGT a demandé un point d'échange sur les conditions de travail de certains personnels de l'INSU, notamment les personnels embarqués et ceux des observatoires.

En 2016, l'administration a créé une équipe projet sur les TMS. Un représentant du SNTRS-CGT participe aux travaux de groupe.

Le SNTRS-CGT a participé à toutes les réunions de préparation intersyndicale du comité. Il a été force de propositions et a rédigé la majorité des avis présentés en séance.



## Instances scientifiques 2015-2017

Le SNTRS-CGT est représenté dans toutes les sections, tous les CSI et au CS du CNRS. Il détient de 1 à 3 sièges tous collèges confondus : un siège collège C par instance, et, suite aux élections de 2016, le secrétariat scientifique en section 10 et un membre du bureau en section 31 (collège B1). Nous avons présenté 14 candidat.e.s collèges A et B aux élections des sections de 2016. En diminution comparé aux élections des CSI de 2014 (29 candidat.e.s à ces deux collèges), ce nombre est à améliorer. Mais la moindre motivation de nos chercheurs à se présenter à ces élections n'est pas sans rapport avec la dévalorisation de celles-ci de la part des directions d'instituts, qui ne tiennent pas compte du travail des instances scientifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique scientifique et continuent à établir leurs « priorités » sans consulter la communauté. L'investissement en temps, conséquent, que demande ce mandat électif (cf. la participation aux jurys de concours chercheurs et IT) est réhibitoire et s'ajoute à la charge du travail quotidien dans les laboratoires, à l'absence de véritable statut d'élu.e et au manque de reconnaissance en actes et non en paroles de la part des directions.

Les élu.e.s SNTRS-CGT, tous collèges confondus, participent activement à la vie des sections et CSI, et notre élu au CS est impliqué ou à l'initiative de diverses actions (voir ci-dessous). À part le travail régulier de ces instances (évaluation, prospective et expertise), nos élu.e.s interpellent systématiquement les directions des instituts lors de leur passage en section/CSI, jouant ainsi leur rôle de sentinelle et de porte-parole des collègues. Ils/elles font voter des motions et recommandations dont ils/elles sont le plus souvent à l'initiative. Leurs comptes rendus sont diffusés via SNTRS-Info et le site internet : unique voie d'information des collègues sur la vie des instances scientifiques, à défaut de comptes rendus « officiels ». Même si les comptes rendus SNTRS-CGT sont à privilégier, ceux rédigés en intersyndicale (selon les usages de certaines sections) témoignent aussi de la capacité de coordination et de travail collectif de nos élu.e.s.

Actions en faveur des élu.e.s : la liste syndicale CoNRS constitue un outil utile d'échange d'informations et de bonnes pratiques ; une journée de formation des nouveaux membres du comité national a été organisée en septembre 2016, animée par deux élues, avec des témoignages d'ancien.ne.s élu.e.s afin de transmettre leur expérience. L'introduction à cette journée a été transmise à tous via la liste. Un membre du BN suit régulièrement les élu.e.s et répond à leurs questions (jusqu'en octobre 2017). Une nouvelle réunion est prévue début 2018.

Limites, débats et difficultés : malgré nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à imposer un membre élu C dans chaque comité de visite Hcéres des laboratoires ; la présence d'un membre IT est obligatoire désormais dans ces comités, mais ce n'est pas systématiquement un.e élu.e. Cet échec est dû à un manque de mobilisation tant intersyndicale (même des syndicats qui ont beaucoup d'élu.e.s C) que dans la communauté, où ce qui a prévalu, y compris parmi nos collègues IT, était la présence obligatoire d'un.e IT, considérée comme une avancée par rapport à l'ère AERES où cette présence était facultative et les IT souvent méprisé.e.s. L'absence de consensus dans le syndicat concernant une éventuelle incitation de nos élu.e.s C à s'inscrire dans le « vivier IT » suite à l'appel du Hcéres, ainsi que le débat concernant la dénomination « expert » des membres des comités de visite (est-ce simplement la terminologie Hcéres ou cela implique-t-il des limitations ? Dans quelle mesure un.e élu.e C dénommé.e « expert.e » pourrait perdre son indépendance ?) ont eu comme conséquence l'absence de ligne commune de nos élu.e.s. Bien sûr, le choix ou non d'un.e élu.e C comme « expert IT » des comités Hcéres continue de dépendre du bon vouloir des délégué.e.s scientifiques dont la majorité fonctionne selon des critères partiels ou élitistes.

Suite à un accord intersyndical sur le partage des 3 sièges d'élu.e.s CoNRS au conseil du Hcéres, le SNTRS-CGT détient le siège IT depuis le début (décembre 2015). Notre présence à ce conseil continue d'être vivement critiquée par certains membres du syndicat, même si elle avait été décidée collectivement au moment de la création de cette instance. Nous y avons bataillé non seulement pour défendre la participation des élu.e.s C comme membres des comités de visite, mais aussi pour une description du rôle et de l'apport des IT dans ces comités qui corresponde avec la réalité de leur travail et leur place dans la communauté ; nous avons veillé à ce que le terme IT soit rétabli dans tous les textes officiels du Hcéres, à la place de divers autres termes connotant une méconnaissance de ces personnels et une indifférence à leur égard. Dans un conseil dont la composition hétérogène exclut l'établissement d'un véritable rapport de forces, nous avons défendu autant que peut se faire les IT du CNRS et protesté vivement contre la bureaucratisation de certains référentiels d'évaluation (p.ex. des « coordinations territoriales »). Des comptes rendus détaillés sont diffusés via SNTRS-Info.

### Un focus sur le CS :

Le CS du CNRS a été renouvelé peu avant le dernier congrès du SNTRS-CGT. Rappelons que lors du mandat précédent le CS avait été à l'initiative d'une mobilisation très forte sur l'emploi scientifique avec notamment l'organisation d'une réunion plénière du comité national en juin 2014 qui déboucha rapidement sur un mouvement d'ampleur autour des initiatives de Sciences en marche avec notamment la manifestation du 17 octobre 2014.

Rien de tel avec l'actuel mandat, même si le conseil actuel a prévu récemment de terminer son mandat par un travail encore à venir pour dénoncer "tout ce qui entrave la recherche". Le CS a surtout fait un travail de fond pour défendre quelques fondamentaux du CNRS avec la participation active de l'unique élu CGT = séminaire de prospective dans le cadre de l'auto

évaluation du CNRS, séminaire sur la question des UMR avec les velléités à contrer de la direction du CNRS d'en réduire le nombre, analyse des conséquences de la politique de site sur les choix scientifiques du CNRS.

Le CS a également tenté de lancer un travail sur le financement de la recherche dont le résultat principal a été la protestation contre les coupes de crédits du printemps 2016.

Le CS a également produit un gros travail autour de l'IST, enjeu majeur pour la science d'aujourd'hui et de demain, avec tous les risques de captation de valeur par les différentes branches du capital qui menacent ce secteur, travail animé par l' élu CGT. Ce travail a permis de contribuer à la loi "république numérique" dans un sens favorable à la recherche publique. Il a également été marqué par l'organisation d'une journée sur les données de la recherche en octobre 2017 qui a débouché sur de nombreuses recommandations du CS.

Pour l'unique élu CGT, il était important, en liaison avec le bureau national, d'affirmer la CGT sur l'ensemble de la politique scientifique et pas sur la seule question des problématiques IT. Mais bien entendu ces problématiques, notamment celle de l'emploi ont été posées à de nombreuses reprises à la direction en CS, grâce à la CGT.

Enfin, en liaison avec les élus des CSI, des sections du comité national et les responsables des régions concernées, la CGT au CS a contribué efficacement à défendre des laboratoires menacés ou les agents de laboratoires qui fermaient ou fusionnaient (Dyname, fusion Archives Poincaré/IRIST, LAMETA, fusion UMR 7260/7291 à Marseille, fermeture LDI, etc).

### **Action sociale du CNRS**

Le budget primitif de l'action sociale du CNRS est composé d'une subvention d'état, complétée par les ressources propres du CNRS. Celles-ci proviennent essentiellement de la restauration par le coût des repas payés par les agents.

Ce budget a évolué entre 2013 et 2016 de 34,08M€ à 34 33 M€, soit une hausse de 25,5 K€ (de 0,74 % sur quatre ans). En 2013 la subvention d'Etat représentait 72% du budget, en 2016 elle passe à 70,7% Les ressources propres du CNRS consacrées au budget de l'action sociale représentaient 29,3 % soit 10,06 M€ à comparer avec 9,54 M€ en 2013. Ce budget comprend le préciput de l'ANR qui s'élève à 1 M€ qui n'a pas évolué depuis 2013, ce qui représente 2,91 % des ressources.

Cette affectation du préciput faite par le CNRS, c'est non seulement de l'argent qui ne va pas aux laboratoires pour financer l'environnement matériel des CDD mais, en plus, cela est loin de prendre en compte le coût de l'environnement social. En 2010 nous estimions, que cet environnement social était de 1200 € par agent. Ainsi, sur les 7000 contractuels apparaissant dans le bilan 2016, si l'on estime qu'au moins 5000 contrats devraient contribuer au financement de l'action sociale c'est 70 M€ qui devraient s'ajouter à ce budget. C'est pourquoi le SNTRS-CGT continue d'exiger que ce coût de l'environnement social soit pris en compte dans les contrats CDD sur ressources propres, ANR en tête.

Nous sommes toujours dans la quasi-stagnation du budget mais elle est masquée par la réduction des effectifs qui mécaniquement laisse apparaître une augmentation du pourcentage de la part de l'action sociale dans le budget global. Les dépenses d'action sociale 2016 s'élèvent à 33 237 702 € pour un effectif de 31 132 ETP à comparer avec 2013 où les dépenses s'élevaient à 33 551 834€ avec un effectif de 32 380 ETP. Cela fait passer le cout moyen par ETP de 1007€ en 2013 à 1025€ en 2016.

La restauration reste le premier poste de dépenses du budget de l'action sociale, mais passe d'un montant de 18,96M€ (56,54 %) en 2013 à 18,07M€ (54,38 %) en 2016 Cette baisse s'explique en partie par la fermeture de restaurants suite à d'importants travaux Nous avons participé activement au groupe de travail sur la tarification de la restauration qui a débouché sur une grille tarifaire plus favorable aux petites catégories, aux étudiants et à une meilleure prise en compte des revenus des retraités Toutefois il reste toujours à obtenir l'abandon de la hausse annuelle systématique du forfait Urssaf qui pénalise les agents des plus petites catégories. et la suppression de la TVA sur la restauration sociale.

Le CAES du CNRS reste le second poste du budget de l'action sociale avec un budget qui est passé de 6M à 6,09 M€. La médecine de prévention arrive en troisième poste de dépenses avec un budget de 2,2 M€.

Malgré la crise du logement, accentuée par la crise financière, la part consacrée au logement régresse encore et ne représente plus que 0,34% du budget. Il faut rappeler qu'en tant qu'EPST le CNRS se doit d'avoir une politique en faveur du logement. Le montant du budget qui lui est alloué en tient compte. Nous constatons que, d'année en année, cette part diminue au profit des dépenses obligatoires.

Dans ces conditions, la réservation de nouveaux logements reste faible dans un contexte d'accroissement de la demande. En 2016, le parc locatif du CNRS dispose de 3 33 logements. A noter qu'en 2016 le CNRS a passé un partenariat pour bénéficier du dispositif interministériel. 205 agents ont sollicité ce dispositif et 35 ont trouvé une solution. A cela s'ajoute le partenariat avec l'ADIL75 et les prestations à l'accompagnement à la recherche de logement. Ce sont effectivement de nouveaux dispositifs qui aident les agents mais force est de constater que le désengagement constant du CNRS a fait s'effondrer la part consacrée au logement dans les dépenses d'action sociale.

La politique de la petite enfance du CNRS est limitée à deux prestations, l'une collective : la réservation de berceaux en crèches, l'autre individuelle : le CESU préfinancé.

En 2016 un accord cadre de référencement de structure d'accueil pour la petite enfance a été mis en place dans 6 délégations la vigilance s'impose afin que ce système de marché ne vienne pas perturber ce qui fonctionne bien dans certaines régions .Le nombre de berceaux en crèche reste insuffisant même s'il est passé depuis 2103 de 180 berceaux à 207 réservés en 2016 dont 182 occupés:

La garde des enfants impacte la vie professionnelle des parents et particulièrement des femmes dans le cadre de leur déroulement de carrière. Le CNRS ne doit pas favoriser la réponse individuelle. Les membres du SNTRS-CGT revendiquent régulièrement à la CNAS pour obtenir les moyens nécessaires à une véritable politique de la petite enfance en faveur des parents. La prestation phare du CNRS, pour la petite enfance, reste le CESU préfinancé, qui bénéficie d'un budget en baisse par rapport au pic de 2010, stabilisé aujourd'hui autour de 350 000€.

L'attribution des chèques vacances reste limitée compte tenu de la réglementation en vigueur. Le SNTRS-CGT a revendiqué la hausse des plafonds d'attribution en vue d'élargir le nombre de bénéficiaires, par l'application des grilles générales de la fonction publique et, en 2012, la CNAS a validé notre position. Le budget de 283 000 € en 2017, en augmentation de 18 000 €, a répondu aux demandes.

Le CNRS a mis en place un système d'aides exceptionnelles remboursables en 2010 ; dès sa mise en place, le SNTRS-CGT s'est opposé à cette mesure qui concurrence les prêts solidarité du CAES. Le nombre de demandes reste limité, il a été de 18 en 2016.

Les membres du SNTRS-CGT sont intervenus, seuls ou avec les autres syndicats, à chaque CNAS pour revendiquer les moyens financiers indispensables qui permettront de conduire une action sociale digne de ce nom répondant à la demande croissante des agents et de leurs familles. La baisse du pouvoir d'achat accentue cette forte attente.

Enfin, lors de cette période nous avons pu constater l'importance de notre organisation en réseau pour l'action sociale, réunissant nos représentants dans les CORAS et à la CNAS. Les échanges entre les différentes régions sont indispensables pour interpeller la direction sur les dysfonctionnements ou les manques dans telle région ou dans tel secteur. Cependant nous relevons que ce réseau s'essouffle quelque peu et il nous faudra rapidement relancer nos représentants dans les délégations afin qu'ils saisissent l'importance de ces échanges d'informations.

## **Le CAES du CNRS**

Lors des élections de mai 2015, les élus SNTRS-CGT ont obtenu 7 sièges au CA et 3 sièges au bureau. Le CA a porté à la présidence du CAES le SNCS-FSU et à la trésorerie le SNTRS-CGT. En octobre 2016, suite à la démission du président, le CA a confié la présidence et le secrétariat général au SGEN-CFDT et la trésorerie et la vice-présidence au SNTRS-CGT. Très vite ces deux élus statutaires ont constaté que la gestion du président entraînait de la souffrance chez un certain nombre de salariés du CAES et ont alerté le CA et les élus du bureau. Cette alerte a amené ce dernier à démissionner et à convoquer un CA extraordinaire afin de procéder à une nouvelle élection du bureau en avril 2017. Suite à ces élections, le CA a élu à la Présidence et au Secrétariat général deux élus SNTRS-CGT.

La convention CAES/CNRS, négociée difficilement de 2009 à 2010, qui précise l'objectif d'une subvention activités diverses à 1% de la masse salariale, a été reconduite jusqu'en fin 2018. Cet objectif, bien qu'inscrit dans la convention reste cependant bien théorique : la progression annuelle reste extrêmement faible et la baisse de la masse salariale CNRS entraîne mécaniquement une hausse de ce pourcentage consacré à l'action sociale.

La néfaste politique de l'emploi du gouvernement, mise en musique par la Direction du CNRS, touche fortement les services des moyens communs, dont relèvent les personnels CNRS affectés à l'unité mixte du CAES, 3 postes ont été supprimés de 2012 à 2014, et les projections du DRH inscrivent la suppression de 1,5 postes supplémentaires d'ici 2019. Le SNTRS-CGT mène et mènera cette bataille permanente de l'emploi pour préserver la présence de l'action du CAES sur l'ensemble du territoire national. Autre conséquence de cette même politique, depuis 2012, la masse salariale globale du CNRS est en baisse, et le risque d'une baisse du budget de l'action sociale est réel pour prochaines années.

L'action de nos élus :

Comme pour la mandature 2011-2015, le SNTRS-CGT s'appuie sur une direction collégiale de l'association, basée sur un nouvel accord de gestion pluri-syndical, pour garantir et développer ses mesures sociales en faveur des agents et retraités, et en particulier son socle social principal, les courbes de tarifs dégressifs. L'action de nos élus a permis de poursuivre la progression de la participation des agents, dans tous les secteurs d'activité du CAES puis de le maintenir à ce haut niveau. Chaque année, un agent ou retraité sur 3 bénéficie de l'action du CAES, 2 sur 3 sur une période de 5 ans. Les élus SNTRS-CGT au CA se sont fortement impliqués, comme élus statutaires, présidence et secrétariat général, mais aussi dans les diverses commissions et comme président.e des commissions enfance, vacances et culture, les actions dans ces domaines ont permis des progrès notables :

- Augmentation des accueils en ALSH, financement de divers travaux dans nos CLE propres et partenaires, cdi-sation des directeurs adjoints.
- Rénovation de notre patrimoine vieillissant de nos centres de vacances avec notamment le démarrage de la première phase préparatoire de la rénovation lourde du centre Paul Langevin à Aussois.
- Poursuite du soutien aux initiatives et manifestations culturelles à vocation nationale et interrégionales.
- Développement du nombre d'actions en régions et des interactions avec le national pour favoriser les échanges entre agents CNRS.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale Inserm**

### **I- Faits marquants Inserm 2015-2017 :**

L'arrivée d'Yves LEVY en juin 2014 en remplacement d'André SYROTA comme PDG de l'Inserm (et aussi comme Président de l'Alliance Aviesan) s'est traduite par la mise en route du Plan Stratégique 2016-2020 durant l'année 2015 (avec une consultation des personnels en avril 2015 et votes au CT et CA Inserm en décembre 2015), suivie ensuite par l'adoption du Contrat d'Objectifs 2016-2020 entre l'Etat et l'Inserm (reprenant les mêmes orientations que le Plan Stratégique - vote au CT en juillet 2016).

### **I-1. Plan stratégique 2016-2020 (en 2015) puis Contrat d'objectifs 2016-2021 (2016)**

#### **Plan stratégique 2016-2020**

Dans une contribution du SNTRS-CGT à la « consultation », nous avons dit que ce plan stratégique conduit à un changement de nature de l'organisme, car il décline la vision clinique et technocratique de la recherche biomédicale de la stratégie nationale de la recherche, qui fait de l'innovation et du transfert l'alpha et l'oméga de toute politique de recherche, visant à faire de l'Inserm un institut dédié à la clinique et aux industries de santé, et une source de revenus à travers les prestations de services de ses plateformes. Dans ce plan stratégique, le PDG veut profondément changer le fonctionnement du CS, en diminuant le nombre de membres et en voulant nommer le président qui ne serait donc plus élu ! Cela s'est accompagné par une révision du statut cadre de l'organisme (décret Inserm de 1983).

Rappel du vote des différentes instances sur le Plan Stratégique :

Le CT du 26 novembre 2015 avait voté contre ce Plan Stratégique à l'unanimité. Il a été reconvoqué le 3 décembre : le SNCS-FSU (2 membres) et le SNTRS-CGT (3 membres) ont refusé de siéger considérant que le délai de 8 jours minimum n'avait pas été respecté. Le SGEN-CFDT (3 membres), le SNIRS-CGC (1 membre) et la CFTC (1 membre) ont siégé. Le vote a donné 3 contre (SGEN) et 2 absentions (SNIRS et CFTC).

Le CS s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il a voté une motion (19 pour, 1 seule abstention) pour demander le maintien du vote du président du CS par les membres du CS. Le CS a voté le plan stratégique avec 12 pour, 5 abs et 3 contre (dont 2 SNTRS-CGT). Le président du CS ayant présenté le travail du groupe ad hoc avec des membres du CS comme une contribution de tout le CS au plan !

Vote au CA du 3 décembre : 12 Pour (tous les nommés), 3 contre (SGEN-CFDT et SNTRS-CGT), 3 absentions (2 SNIRS-CGC et le SNCS-FSU car le refus de vote n'est pas pris en compte).

Rappel du vote des différentes instances sur les nouvelles CSS :

Le CS a donné un avis favorable très partagé au découpage des nouvelles CSS le 17 septembre 2015 (14 pour, 12 abstentions, 1 contre) mais avec une condition sur l'augmentation du nombre (de 24 à 32) de membres du CS (vote d'une motion avec 26 pour et 1 contre, le président du CS).

Le CT s'est réuni une première fois le 30 septembre 2015 avec un vote contre de tous les syndicats (le PDG avait alors proposé de passer de 24 à 30 membres pour le CS). Le PDG n'a pas reconvoqué le CT dans les 30 jours et il a retiré ce point de l'ordre du jour du CA du 8 octobre 2015. Les syndicats ont fait une déclaration appelant les CSS à se saisir de cette question des futures CSS. Les présidents et vice-présidents des CSS ont écrit une lettre (du 22 octobre), dans laquelle ils reprochent à la Direction son absence de concertation et ils expriment leur opposition au passage de 9 à 6 CSS.

L'ensemble des représentants des syndicats a voté contre la proposition des CSS au CT du 26 novembre 2015. Il a été reconvoqué ce jour 3 décembre matin : le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont refusé de siéger considérant que le délai de 8 jours minimum n'avait pas été respecté. Le vote de ce CT sur les CSS a donné 3 contre (SGEN-CFDT), 1 pour (CFTC) et 1 abstention (SNIRS-CGC).

Vote au CA du 3 décembre sur les nouvelles CSS : 14 pour (12 nommés et 2 SNIRS-CGC), 3 contre (SGEN-CFDT et SNTRS-CGT), 1 abstention (SNCS-FSU car le refus de vote n'est pas pris en compte).

## Contrat d'objectifs 2016-2021

Le CT avait été convoqué le 4 mai 2016 avec à l'ordre du jour le contrat d'objectifs et de performance 2016-2021 et la modification du décret du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Inserm. Compte tenu de l'importance des textes à analyser les organisations syndicales avait demandé un report du CT. La Direction a maintenu le CT, arguant que les documents avaient été envoyés dans les délais. Les organisations syndicales unanimes ont boycotté le CT qui a été reconvoqué le 12 mai 2015. Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2021 est la déclinaison opérationnelle du plan stratégique.

Vote du CT du 12 mai 2015 sur le Contrat d'objectifs et de performance : seuls les représentants du SNTRS-CGT (3) et du SNCS-FSU (2) ont voté contre (5 contre). Le SGEN-CFDT, le SNIRS-CGC et la CFTC s'abstenant (5 abstentions).

Modifications du décret du 10 novembre 1983 :

Parmi les modifications proposées deux posaient problème. Concernant les prérogatives du CS, deux alinéas « la création, la modification et la suppression des unités de recherche de l'Institut après avis des CSS » « la nomination des directeurs des unités de recherche, le renouvellement de leurs fonctions ou la décision d'y mettre fin après avis des CSS » du texte actuel étaient supprimés au profit d'une nouvelle rédaction « la politique scientifique en matière de création ou de renouvellement des unités de recherche ». Le CS ne s'occupait plus de la création des unités ni de la nomination des DU, il ne donnait plus son avis que sur des orientations générales. Face à l'opposition syndicale, le PDG a manœuvré affirmant que sur ce point rien ne changerait dans le travail du CS, il s'y engageait ! Mais comme il lui fut remarqué son successeur, car il en aura bien un, ne sera pas tenu par cet engagement, le PDG accepta de garder l'actuelle formulation. Devant ce recul de la Direction, l'ensemble des organisations syndicales a voté les modifications du décret concernant le fonctionnement et l'organisation de l'Inserm.

Composition et fonctionnement du CS :

Le CT du 23 juin 2016 ne s'étant pas tenu faute de quorum (les représentants SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT ayant refusé de siéger), il a donc été reconvoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La nomination du président du CS par le PDG et l'adjonction d'un « board » d'experts change profondément la nature du Conseil Scientifique. Le Conseil n'est plus indépendant vis-à-vis de la Direction. Par la réduction drastique du nombre de ses membres, il n'est plus représentatif de la communauté scientifique. Le PDG répondit qu'effectivement il s'agissait d'un changement de nature du CS et il l'assume ! Le CS doit accompagner la Direction dans la mise en œuvre de sa stratégie. Pour ce faire, le PDG doit pouvoir s'appuyer sur le CS dont le président doit partager ses orientations. Le PDG proposera à un membre du CS d'en assurer la présidence. Cette proposition sera mise au vote du CS. Le PDG a accepté de faire passer le nombre d'élus IT de 2 à 3 ce qui a pour conséquence de faire passer le nombre de nommés de 12 à 13 pour maintenir la parité entre nommés et élus.

Au final l'ensemble des organisations syndicales s'est prononcé CONTRE (9 voix contre : SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, la CFTC étant absente) les modifications de la composition du CSI.

## I-2. Nouvelle convention CAES – Inserm (2017)

La convention entre l'Inserm et le CAES datait de 1982 et elle avait été modifiée à des nombreuses reprises par des avenants. Le contrôleur financier et comptable ministériel de Bercy exigeait la signature d'une nouvelle convention validant l'attribution d'une dotation au titre de la masse salariale non limitative (non titulaires) et cela avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ! La rédaction de cette nouvelle convention a été le résultat d'une négociation entre l'Inserm, les syndicats représentés au CAES et le CAES. Le SNTRS-CGT se félicité que cette négociation aboutisse à la signature d'une nouvelle convention. Elle valide des avancées significatives, en particulier la prise en compte de la masse salariale des personnels précaires dans le calcul de la dotation et s'inscrit dans un long processus de soutien au CAES et de prise en compte de son rôle pour le développement de la politique social et l'attractivité de l'Inserm. L'inclusion dans les considérants que « *le soutien financier de l'Inserm au CAES (hors décharges) a vocation à représenter 1% des dépenses limitatives et non limitatives de personnel de l'Établissement sous réserves des possibilités et choix budgétaires de l'Établissement.* » permet de fixer un objectif ambitieux pour les années à venir. Cette nouvelle convention a été signée officiellement le lundi 18 décembre 2017 entre Patricia Ferrari (présidente SNTRS-CGT du CAES) et le PDG Yves LEVY.

## II- L'influence du SNTRS-CGT à l'Inserm

Depuis la dernière Conférence nationale à la date de rédaction de ce rapport, plusieurs élections ont eu lieu à l'Inserm : le CNAS du CAES en 2015 ; les CSS en mai 2016 ; la CAR en octobre 2016 ; le CS et le CA en décembre 2016.



## II-1. Elections au CNAS du CAES 2015 : la majorité SNTRS-CGT et SNCS-FSU reconduite à la direction du CAES Inserm

Les élections pour le renouvellement du CNAS ont montré une baisse de la participation du fait d'une forte hausse des inscrits (augmentation du nombre de non titulaires et de retraités). Malgré cela, le nombre de votants, bien qu'en légère baisse, reste à un niveau comparable aux précédentes années, montrant l'attachement des agents Inserm au CAES.

Bien qu'enregistrant une baisse d'environ 4%, la majorité sortante SNTRS-CGT et SNCS-FSU a été reconduite pour un nouveau mandat par les électeurs du CAES avec le même nombre d'élus 9 sur 17 donc toujours majoritaire.

Résultats aux Elections au CNAS du CAES Inserm 2015								
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNPTES	SNTRS-CGT
2015	8714	2611	2584	935	544	338	90	677
		29,96		36,18	21,05	13,08	3,48	26,20
Nombre Elus 2015 (17 sièges) :				6	4	2	0	5
2011	7063	2711	2663	889	686	277		811
		38,38		33,38	25,76	10,40		30,45
Différence % 2015-2011				2,80	-4,71	2,68	3,48	-4,25
Nombre Elus (2011) :				6	4	2		5
Différence Elus 2015-2011 :				(=)	(=)	(=)		(=)

La nouvelle équipe des élus SNTRS-CGT et SNCS-FSU, sous la présidence de notre camarade Patricia Ferrari, aura donc à mettre en œuvre le programme proposé aux électeurs du CAES pour les années 2015-2019.

Suite à cette élection, le SNTRS-CGT a pris l'initiative d'une lettre au PDG de l'Inserm, signée par tous les syndicats représentés au CAES, pour revendiquer, pour la période du mandat 2016-2019, la mise en place d'un plan pluriannuel de financement portant les moyens mis à disposition du CAES à 1% de la masse salariale des salariés rémunérés par l'Inserm (fonctionnaires, CDD et vacataires).

## II-2. Elections aux CSS Inserm mai 2016 :

Pour ces élections aux CSS 2016, il y a eu une diminution du nombre de CSS passant de 9 à 6 avec en contrepartie une augmentation d'un siège des élus C ITA passant de 3 élus à 4 par CSS.

Résultats des élections aux 6 nouvelles CSS Inserm (mandat 2016-2021) :

Pour le collège C (ITA) le SNTRS-CGT a au moins 1 élu dans chaque CSS (2 élus à la CSS1) sur les 4 élus, avec cette année, la présence du SGEN-CFDT et du SNPTES (première fois qu'il est présent) dans toutes les 6 CSS alors qu'en 2012, nous étions seuls dans 6 CSS sur 9 ! De plus cette année, le SNIRS-CGC était présent dans 2 CSS (CSS5 et CSS6) et l'UNSA dans une seule (CSS3).

Nous obtenons 7 élus C avec 31,2% des voix, derrière le SGEN-CFDT (11 élus, 35,8%) et devant le SNPTES qui a un élu dans chaque CSS (6 élus avec 28,1%). Le SNIRS-CGC n'a aucun élu avec 3% (10,4% et 7,4% pour les CSS où il était présent). L'UNSA n'a pas d'élus dans la seule CSS où il se présentait (CSS3 avec 8,8%).

Il faut noter une faible participation pour le collège C (26,6%) en baisse par rapport à 2012 (30,2%). A noter aussi une forte augmentation des inscrits au collège C (5545 en 2016 pour 4634 en 2012), ce qui vient sans doute d'un plus grand nombre de personnels non Inserm (CNRS, ITRF, ...) associés aux unités mixtes avec l'Inserm ! Cela peut aussi être important dans les explications de vote car le SNPTES, présent dans les universités depuis longtemps, a peut-être bénéficié d'un vote des ITRF en sa faveur.

Pour les collèges chercheurs (A1 : DR et B1 : CR) Inserm ; la participation a été plus importante sans doute liée au grand nombre de candidatures, allant de près de 59% à 31% ! Le SNCS FSU a obtenu un nombre historiquement très bas d'élus : 7 élus seulement (3 A1 et 4 B1) pour 27 candidats pour 42 sièges (24 B1 et 18 A1). Il est absent en CSS 5. Le SGEN-CFDT obtient ses 2 élus chercheurs (1 A1 et 1 B1 en CSS 6).

Et surprise, le SNTRS-CGT obtient un élu B1 à la CSS 3 avec 23,2%, devant plusieurs candidats SNCS-FSU et SGEN-CFDT ! Les 2 autres candidats SNTRS-CGT en B1 ne sont pas élus mais font des scores honorables : CSS4 29%, CSS6 24,7% :

Mais ce sont surtout les « indépendants » et des élus de sociétés « savantes » (SFBC et SFBD) qui représentent la grande majorité des élus en collèges chercheurs et ils ont tous les sièges aux collèges Hospitalo-Universitaires (A2 : PUPH et B2 : MCU).

Dans un contexte où une forte campagne de dénigrement de la CGT est largement diffusée par le gouvernement, le MEDEF, mais aussi par certains syndicats, ces résultats, sans être bons, ne sont pas si mauvais !

### II-3. Elections à la CAR octobre 2016 :

Résultats des élections à la CAR Inserm mandat 2016-2021 :

Résultats Election CAR Inserm ITA 2016						
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNPTES	SNTRS-CGT
2016	794	267	254	93	58	103
		33,63		36,61	22,83	40,55
	Nombre Elus 2016 (2 sièges) :			1	0	1
2012	732	236	228	109		119
		32,24		47,81		52,19
	Nombre Elus 2012 (2 sièges) :			1		1

Pour le collège C, le SNTRS-CGT arrive en tête avec 103 voix (40,55%) et a une élue : Frédérique KOULIKOFF. Ensuite vient le SGEN-CFDT (93 voix, 36,61%, 1 élu) et le SNPTES, qui se présentait pour la première fois (58 voix, 22,83%, pas d'élu). La participation est de 33,63% soit 1,4% de plus qu'en 2012.

C'est un bon résultat pour le SNTRS-CGT qui confirme sa place de premier syndicat chez les personnels de l'administration de l'Inserm !

### II-4. Elections au CS Inserm décembre 2016

Du fait du prolongement de 6 mois du CS, cette élection a eu lieu en même temps que celle du CA en décembre 2016.

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		Vision		SNPTES	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016
<b>ITA</b>	4634	<b>5658</b>	1419	<b>1661</b>	1406	<b>1628</b>	146	<b>185</b>	451	<b>401</b>	140	<b>92</b>	669	<b>475</b>		<b>157</b>		<b>318</b>
<b>Collège C</b>			30,62	<b>29,36</b>			10,38	<b>11,36</b>	32,08	<b>24,63</b>	9,96	<b>5,65</b>	47,58	<b>29,18</b>		<b>9,64</b>		<b>19,53</b>
<b>Différence %</b>		<b>22,10</b>		<b>-1,26</b>				<b>0,98</b>		<b>-7,45</b>		<b>-4,31</b>		<b>-18,40</b>		<b>9,64</b>		<b>19,53</b>
<b>Différence voix</b>		<b>1024</b>		<b>242</b>		<b>222</b>		<b>39</b>		<b>-50</b>		<b>-48</b>		<b>-194</b>		<b>157</b>		<b>318</b>
Nombre d'Elus (4 sièges 2012 - 3 sièges 2016) :							(1)	<b>(0)</b>	(1)	<b>(1)</b>	(0)	<b>(0)</b>	(2)	<b>(1)</b>	(0)	<b>(0)</b>	(0)	<b>(1)</b>

Pour le collège C (ITA Inserm, CNRS et BIATOS) : la participation est de 29,4% (en baisse de 1,3%).

Avec 6 listes en présence, le SNTRS-CGT arrive en tête avec 29,2% (1 élu), suivi du SGEN-CFDT (24,6%, 1 élu), du SNPTES (19,5%, 1 élu), de la CFTC (11,4%, pas d'élu), de la liste indépendante « VISION » (9,6%, pas d'élu) et du SNIRS CGC (5,7%, pas d'élu).

Pour le collège A1 (DR), il y a un élu SNCS-FSU, 2 indépendants (le candidat SNTRS-CGT Basile CHAIX a obtenu 10,25%, 9<sup>ème</sup> sur 25 candidats). Pour le collège A2 (PUPH), 1 élu SGEN-CFDT et 2 élus indépendants sur 4 candidats. Pour le collège B1 (CR) le SNCS-FSU a 2 élus et notre camarade FROUIN Frédérique est élue en deuxième position avec 19% sur 22 candidats ! Pour le collège B2 (MCU) le SNPTES obtient le seul élu sur 8 candidats.

Au nouveau CS, il y aura 3 élus SNCS-FSU (1 A1 et 2 B1), 2 élus SGEN-CFDT (1 A2, 1 C), 2 élus SNTRS-CGT (1 B1 et 1 C), 2 élus SNPTES (1 B2 et 1 C) et 4 élus indépendants ! Rappelons que le CS comprend 26 membres dont 13 élus et 13 nommés.

Avec plus de listes en présence, le SNTRS-CGT reste le premier syndicat chez les ITA (avec 29,2% et un élu) et il gagne une élue chercheuse B1 au CS.

## II-4. Elections au CA Inserm décembre 2016

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		SNPTES	
	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016
<b>ITA</b>	2687	<b>2855</b>	1078	<b>1122</b>	1068	<b>1080</b>	100	<b>137</b>	332	<b>323</b>	156	<b>126</b>	480	<b>369</b>		<b>125</b>
<b>Collège 2</b>		168	40,12	39,30	39,75	<b>37,83</b>	9,36	<b>12,69</b>	31,09	<b>29,91</b>	14,61	<b>11,67</b>	44,94	<b>34,17</b>		<b>11,57</b>
<b>Différence %</b>				<b>-0,82</b>		<b>-1,92</b>		<b>3,32</b>		<b>-1,18</b>		<b>-2,94</b>		<b>-10,78</b>		<b>11,57</b>
<b>Différence voix</b>				<b>44</b>		<b>12</b>		<b>37</b>		<b>-9</b>		<b>-30</b>		<b>-111</b>		<b>125</b>
			<b>Nombre d'Elus (3 sièges) :</b>				(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(1)	(1)		(0)

Pour le collège II (ITA), la participation est de 39,3% (baisse de 0,8%), le SNTRS-CGT est en tête (34,2%, 1 élu) suivi du SGEN-CFDT (29,9%, 1 élu), de la CFTC (12,7%, 1 élu), du SNIRS-CGC (11,6%, pas d'élu) et du SNPTES (11,6%, pas d'élu).

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2013	2016
<b>CHERCHEURS</b>	2075	<b>2046</b>	797	<b>905</b>	787	<b>825</b>	327	<b>337</b>	243	<b>212</b>	123	<b>132</b>	94	<b>144</b>
<b>Collège 1</b>		-29	38,41	44,23	37,93	<b>40,32</b>	41,55	<b>40,85</b>	30,88	<b>25,70</b>	15,63	<b>16,00</b>	11,94	<b>17,45</b>
<b>Différence %</b>				<b>5,82</b>		<b>2,39</b>		<b>-0,70</b>		<b>-5,18</b>		<b>0,37</b>		<b>5,51</b>
<b>Différence voix</b>				<b>108</b>		<b>38</b>		<b>10</b>		<b>-31</b>		<b>9</b>		<b>50</b>
			<b>Nombre d'Elus (3 sièges) :</b>				(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(1)

Pour le collège I (chercheurs), la participation est de 44,2% (en hausse de 5,8%), le SNCS-FSU est en tête (40,8%, 1 élu), suivi du SGEN-CFDT (25,7%, 1 élu) et du SNTRS-CGT (17,5% et pour la première fois un élu chercheur au CA !), du SNIRS-CGC (16%, pas d'élu).

Au nouveau CA, le SNCS-FSU a une élue, le SGEN-CFDT 2 élus (1 chercheur et 1 ITA), comme au précédent CA, le SNTRS-CGT a 2 élus (1 chercheur et 1 ITA) soit un élu de plus, et le SNIRS-CGC perd ses 2 élus. La CFTC gagne un élu chez les ITA. Le SNPTES, présent pour la première fois chez les ITA, n'a pas d'élu.

Avec plus de listes en présence, le SNTRS-CGT reste le premier syndicat chez les ITA (avec 34,2% et 1 élu) et il gagne un élu chercheur au CA.

## III- La vie de la Section Nationale Inserm

### IV-1. Effectifs

Globalement, nous avons augmenté le nombre d'adhérents en activité à la section Inserm (217 en fin 2014, 230 fin 2017, soit +13), mais avec des disparités entre nouvelles adhésions (+39) et départs (-26). Ceux-ci sont en grande partie dus aux départs à la retraite (15), 5 pour fin CDD ou départ Inserm, 1 pour raisons financières et 4 pour problèmes vis à vis du syndicat (désaccords ou raisons personnelles) par ailleurs un camarade nous a quitté.

Année	Nb	Adhésions	Démissions	Bilan
2014	217			
2015	224	+15	-8	+7
2016	224	+10	-10	0
2017	230	+14	-8	+6
Total		+39	-26	+13

Ce qui est important est le fort taux de renouvellement des adhérents de la section Inserm (près du tiers de nos adhérents a adhéré depuis 2008). Ceci pose la nécessité de la formation syndicale de ces nouveaux camarades. Mais aussi cela a permis un renouveau à la CE de la section Inserm avec les nouveaux élus aux CSS.

Nous avons fait une formation des nouveaux élus en CSS et au CS en décembre 2016, des nouveaux élus en CAP en mars 2015 et une formation sur les CHSCT en novembre 2015. Nous avons réuni régulièrement les élus en CAP avant chaque session d'avancement.

### IV-2. Sections

Durant ce mandat, nous avons pu créer deux nouvelles sections locales Inserm à Saint-Antoine et aux Saints-Pères (Paris). La création ou la réactivation de sections locales Inserm est essentielle pour assurer une activité syndicale au plus près des agents (défenses individuelles, CAES, CSHSCT, ...).

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale Inria**

Les adhérents SNTRS-CGT de l'Inria font partie de trois sections : la sous-section Inria Sophia est rattachée à la section Côte d'Azur du SNTRS-CGT, elle compte aujourd'hui 10 adhérents. La section Inrialpes regroupe les adhérents de Grenoble et de Lille, elle compte 17 adhérents. La section Inria qui regroupe ceux de Rocquencourt, Paris, Rennes et Bordeaux compte 19 adhérents.

Un agent Inria de Saclay a récemment adhéré à la section de l'École Polytechnique.

Après le départ à la retraite de Lisette Calderan fin janvier 2017, la section Inria compte à présent deux retraitées.

La période, malheureusement toujours marquée par des réorganisations et une pression accrue sur les personnels, encore accentuées avec la mutualisation, a vu de nombreux départs de l'Inria, y compris parmi les adhérents.

### **Résultats des élections :**

Aux élections CAP et CT de décembre 2014

CAP : 51,5 % chez les TR - 3 élus, 55,9 % chez les AI - 1 élu, 44,7 % chez les IE - 2 élus (tirage au sort pour les IEHC), 47,7 % chez les IR - 2 élus (tirage au sort pour les IRHC).

Au CT, avec un collège unique et 3 listes en présence, nous avons obtenu 34 % des voix, soit 3 élus sur 8 sièges à pourvoir.

Il en découle également la composition des CHSCT sur le plan local, qui selon les sites comprennent entre 3 et 5 représentants du personnel titulaires et autant de suppléants, nous y avons entre 1 et 3 sièges.

Pour la première fois, des élections pour le CT ministériel ont eu lieu au même moment que les élections dans l'organisme. Malgré la dispersion de voix due au grand nombre de listes en présence, nous avons obtenu un bon résultat.

Après un changement statutaire du nombre d'élus à la commission d'évaluation, passant à 15 chercheurs et 5 IT, de nouvelles élections ont été organisées en 2015. Comme la fois précédente, des listes non syndicales ont été autorisées à se présenter, l'un pour le collège chercheurs, l'autre pour le collège IT. Nous avons fait listes communes avec le SNCS-FSU.

Ces listes communes sont arrivées premières (d'une courte tête), elles ont obtenu 38,6 % des voix et 6 sur 15 sièges chez les chercheurs, 37,7 % et 2 sur 5 sièges chez les IT.

### **Actions :**

La mise en place de certaines dispositions réglementaires ont nécessité des groupes de travail entre la DRH et les représentants syndicaux.

1) La mise en place du Rifseep

2) La mise en place du télétravail et travail à distance

3) Réintégration lors de retour de détachement, prolongations de CDD, et intégration suite à 6 ans de CDD.

Nous sommes très sollicités par des actions individuelles. Les retours de détachement ou en fin de disponibilité se font pour beaucoup dans la souffrance. La direction n'hésite pas à proposer des postes dans des zones géographiques très éloignées de la vie quotidienne de l'agent qui souhaite réintégrer Inria. Il est très difficile actuellement de prolonger des CDD, ou même de voir intégrer des CDD après 6 ans de fidèle loyauté à l'institut.

Rarement, mais il est important de le noter, nous avons une bonne surprise. Dernièrement une mobilisation intersyndicale nous a permis d'obtenir un CDI pour un agent à deux ans de la retraite qui avait effectué son temps maximum en CDD.

### **Mobilisations :**

Certaines décisions de la direction, pour partie "hors contexte national", ont mobilisé et mobilisent encore les agents contre les choix de la direction :

1) Le déménagement du centre de Rocquencourt vers Paris acté en 2015, est effectif début 2016, action totalement à l'initiative d'Inria qui a préféré faire le choix d'une prétendue excellence scientifique qui serait meilleure si les chercheurs étaient plus proches physiquement de leurs partenaires à Paris. Ce choix a été fait au détriment du bien-être au travail, une majorité d'IT ayant alors de l'ordre de 3h de transports par jour.

2) Cette diminution de personnel présent sur le site de Rocquencourt a détérioré les conditions de travail des agents y restant. Ce site fait l'objet d'une maintenance minimale dans l'attente du départ du siège, acté en principe mais non programmé à ce jour. De ce fait le site se détériore, au niveau des bâtiments et aussi au niveau des prestations, telles que la cuisine (trop peu d'agents pour bénéficier d'une restauration raisonnable). Grâce à une mobilisation du personnel lors des vœux du président au siège en janvier 2016, un service de navettes depuis Paris et les gares de Versailles a pu être conservé, bien que réduit.

Rappelons qu'en novembre 2016, des réfugiés ont été installés dans deux bâtiments du site qui avaient été vidés, sous le contrôle de la Croix Rouge, avec une logistique assez lourde et des dysfonctionnements constatés par des bénévoles venus en soutien. Nous avons participé à quelques actions de solidarité avec eux. Cette installation temporaire s'est terminée au bout de deux mois environ.

3) Pour répondre à la demande du ministère de réduire ses effectifs, Inria essaie d'être le bon élève. Depuis 2015 les réorganisations de ligne métier des fonctions support se font au pas de charge et sont toujours en cours.

À l'horizon 2020, l'Inria veut atteindre des effectifs édifiants dans les différentes lignes métiers. Il est prévu une baisse d'une vingtaine d'agents dans chacune d'entre elles, pour un total d'emplois perdus qui dépassera les 90. Pour ce faire, la direction se fait aider d'un cabinet de conseil extérieur, P-VAL, qui a déjà coûté la rondelette somme de 600 000 euros en 3 ans.

Les services de gestion dans les lignes métiers affaires financières et ressources humaines sont déjà mutualisés depuis janvier 2017 pour l'un et avril pour l'autre. Cette mutualisation fonctionne à tort et à travers, les outils ne sont pas opérationnels, la dématérialisation n'est pas concluante et l'optimisation n'est pas au rendez-vous. De même, l'installation d'un service facturier simultanément avec le service mutualisé dépenses relève de l'amateurisme... Les personnels en font amèrement les frais ! Les fournisseurs de même, les délais de paiement se sont allongés.

Tout récemment, nous avons appris la démission de la responsable du service mutualisé gestion ressources humaines, ce qui a entraîné un signalement dans les registres de santé et sécurité au travail de l'ensemble des sites concernés. Les CLHSCT et le CNHSCT vont encore avoir du pain sur la planche! Malgré cela, la direction continue sur sa lancée. Les prestataires et l'externalisation ont le vent en poupe en ce moment. Les agents changent de métier sans que cela préoccupe la direction.

La ligne achats est totalement désorganisée, la ligne système d'information est en cours de restructuration, avec l'éventualité d'externaliser le data center et la ligne services généraux pourrait à terme quasi exclusivement gérer des prestataires externes.

Dans ce cadre national, nous avons organisé en intersyndicale deux AG en visioconférence sur tous les centres Inria, la première en septembre 2016 pour échanger et se mobiliser, la deuxième en mars 2017 autour d'une intervention du sociologue Vincent de Gauléjac, pour prendre du recul et réfléchir aux ripostes possibles. Mais il est difficile de contrecarrer les décisions de notre direction.

4) Un baromètre social a été lancé par la DRH en concertation avec le CNHSCT : deux éditions ont été réalisées sur cette période. La direction en présente les résultats d'une façon optimiste, montrant que les répondants dans leur grande majorité affirment leur fierté de travailler dans l'institut. Mais en contrepoint, nous faisons remarquer le nombre préoccupant d'agents, en particulier dans les fonctions support touchées par les réorganisations, qui sont identifiés en "job strain" voire "iso-strain" selon la méthode Karasek. Les plans d'actions annoncés par la DRH semblent faibles au regard de la souffrance au travail induite.

5) Dans un tout autre domaine, nous nous sommes également mobilisés au moment de la création de Station F, à l'automne 2017.

Les représentants du personnel au CA ont protesté contre l'implication d'Inria à Station F.

L'Inria dans ce dossier a été pris comme une agence de moyens, par un tour de passe-passe consistant à transférer un montant de 500 000 euros du fonds de roulement de l'Inria à sa filiale Inria Participation qui l'a elle-même investi dans la société chargée de la gestion de Station F.

De plus, des personnels Inria vont être impliqués dans les actions de cet incubateur de start-ups, sans que des moyens budgétaires supplémentaires soient donnés par les ministères de tutelle.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale IRSTEA**

L'IRSTEA n'existera plus à brève échéance : le nouveau Président a été nommé pour gérer le rapprochement, autant dire la fusion, avec l'INRA. Les deux établissements partagent les mêmes tutelles, recherche et agriculture. Avec ses 695 emplois recherche et ses 168 emplois agriculture, il est environ 10 fois plus petit que l'INRA.

C'est la faiblesse des financements récurrents qui a tué l'IRSTEA : la masse salariale représente 93 % de la dotation des deux ministères de tutelle (Subvention pour charge de service public). Cela s'est notamment traduit par une baisse de l'emploi statutaire ces dernières années (-60 depuis 2010, le budget 2018 enrayer cette baisse et assure le maintien), des capacités d'investissements nulles et un fonctionnement réduit au strict minimum.

Bien entendu, les directions produisent des discours qui se veulent rassurants : le rapprochement se fera sur la base d'un projet scientifique partagé, les unités de recherche ne seront pas modifiées durant le transfert. Pourtant, même s'il existe de nombreuses collaborations entre des équipes des deux instituts, les directions de recherche peuvent être assez différentes. Pour ne citer que quelques exemples, l'INRA n'a pas d'équipe en capteurs et robotique agricole, ne s'intéresse ni aux barrages ni aux avalanches, et il ne dispose pas d'un département eaux.



Rejoindre l'INRA tous ensemble ou élargir le cadre de la restructuration ?

Quel serait le devenir de ces activités au-delà de la période de transition ? Seront-elles confortées, développées ou bien laissées à l'abandon jusqu'à dépérissement des équipes ?

Les localisations géographiques ne coïncident pas toujours : pas de centre INRA à Aix, Grenoble, Lyon ou Nogent.

Dans quelles conditions pourraient être accueillis les personnels des différents statuts du ministère de l'agriculture ?

L'INRA est-il donc la meilleure réponse pour toutes les situations ? Poser la question c'est y répondre !

Dans leur déclaration liminaire les élus au CA (SNTRS-CGT, Sud Recherche EPST et FO) de Décembre 2017 ont insisté :

Les organisations syndicales récusent la question telle qu'elle est posée (« rapprochement » entre l'INRA et l'IRSTEA) et elles récusent la méthode : ce n'est pas par des tractations bilatérales – et confidentielles - entre les deux directions de l'INRA et de l'IRSTEA que le problème à résoudre (l'avenir des personnels de l'IRSTEA et de leurs activités) doit être traité.

Les personnels de l'IRSTEA doivent être des acteurs majeurs de la réflexion : les trajectoires et collaborations scientifiques des équipes, les trajectoires professionnelles et personnelles des agents doivent être des éléments déterminants des décisions futures.

Les primes sont un sujet sensible du fait d'un certain nombre de discriminations et de la politique institutionnelle.

- Discrimination du ministère de la recherche par rapport à la Fonction publique d'Etat où les primes représentent en moyenne 30% de la rémunération. Cette discrimination est vécue au quotidien à l'Irstea où les équipes incluent des salariés du Ministère de l'Agriculture.
- Discrimination au sein du ministère de la recherche où ceux des universités touchent 20% de plus que ceux des EPST.
- Discrimination au sein des corps recherche où la primes des CR et DR, bien en dessous de celle de ingénieurs, est inférieure à 1000 €.

Nous avons été conduits à dénoncer tout cela à deux reprises en 2017 :

<http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article2071> et <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article2080>

Face à cette situation, quel est le comportement de la présidence ?

Aggraver ces discriminations en individualisant les rémunérations sans aucune transparence, ce qui incite davantage à la compétition qu'à la coopération.

Nous pensons que le travail réalisé par chacun et chacune d'entre nous est indispensable au collectif. Pourquoi un technicien ou un ingénieur dans un service d'appui serait-il mieux rémunéré que son collègue en laboratoire ? Ou l'inverse ? Que seraient les uns sans les autres ?

Trois exemples récents illustrent les choix de la présidence : le Rifseep, les ISFIC et la PEDR.

- Mise en place du Rifseep : La partie fixe IFSE est censée rémunérer des fonctions et de l'expertise. Nous savons tous ce que font les uns et les autres et quels sont les domaines d'expertise de chacun(e). Alors, si certains doivent être mieux rémunérés que d'autres, que cela soit affiché : que les IFSE soient publiés ! Que les postes qui ouvrent droit à une surprime soient ouverts à candidature ! Le Rifseep comporte un volet optionnel, le CIA : dans ce contexte, la présidence lance une campagne pour attribuer ce complément, dans la plus grande opacité, à celles et ceux qui auront déjà été bien servis. Cet argent pourrait vraiment être utilisé autrement !
- Le dispositif est complété par l'ISFIC dont la liste des bénéficiaires vient d'être élargie. Celles-ci sont réservées à des chefs, des chefs-adjoints, des adjoints aux chefs et leurs plus proches collaborateurs et collaboratrices ! Les fonctions nouvellement éligibles sont caricaturales : soit il s'agit de la fonction principale de l'agent (chef de cabinet de la présidence), soit la fonction n'est pas définie et le temps à y dédier n'est pas estimé, correspondant CNIL ou référent à l'intégrité scientifique ou encore déontologie. De plus à notre connaissance, aucun appel à candidature n'a été ouvert pour ces fonctions. Gageons que les élus sont déjà bien servis en termes de modulation.

Finalement, les seules fonctions qui ne seraient pas d'intérêt collectif, puisqu'elles n'ouvrent droit à aucune prime spécifique, sont celles que la majorité d'entre nous réalise au quotidien en participant à la création de résultats de recherche comme technicien, ingénieur ou chercheur, ou en rendant ces résultats possibles en assurant les fonctions d'appui.

- Dernier exemple : la PEDR. Suite à la mobilisation des chercheurs et aux avis négatifs du CTEP et du CST, la présidence a opté pour ne pas mettre en place ce dispositif en 2018. Mais ce que demande nos collègues n'est pas rien pour personne, c'est une prime digne pour tous. Nous avons proposé au CA de réserver 500 000 € pour attribuer à chaque CR et DR une prime uniforme de 3500 €, ce qui représente à peine l'IFSE d'un IE. Cette somme pourrait être prélevée sur la masse salariale limitative comme c'est le cas depuis plus de quatre ans. Le prélèvement était même de 1 M€ ces deux dernières années.

Nous attendons de la présidence des décisions qui, au lieu de diviser, favorisent la coopération entre les agents car c'est le seul mode de fonctionnement viable dans un collectif de recherche.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale IRD

### L'IRD en 2017 : la réorganisation, saison 2

Depuis sa nomination le 11 mars 2015, le nouveau PDG de l'IRD, Jean-Paul Moatti, n'a pas cessé d'opérer des changements dans l'institut. Un nouvel organigramme a été mis en place dès la fin 2015, qui transformait le poste du président en PDG, et qui le confirmait responsable du Pôle scientifique.

A l'époque nous avons souligné la complexité de ce nouvel organigramme où les procédures de décision sont partagées et où un certain nombre de services portaient des intitulés assez indigestes, caractéristiques d'un management où l'affichage semble l'emporter sur les missions des services. Cela a surtout concerné les fonctions d'appui. La première conséquence de cette réorganisation fut que, dans les services concernés, beaucoup de collègues n'ont pas compris quelles étaient leurs nouvelles missions et ont eu du mal à positionner leur activité, notamment quand ils ont hérité des fonctions d'autres collègues ayant rejoint un autre service. Il faut dire qu'ils n'ont pas été consultés dans la redéfinition de leur propre service. Une des conséquences sera que le CHSCT va faire appel début 2016 à un consultant (CATEIS), afin de faire une enquête sur les risques psychosociaux liés à la réorganisation. Malgré les bâtons dans les roues que va mettre la direction, un rapport est produit en CHSCT extraordinaire en septembre 2016, qui met en évidence ces risques mais déclenche l'ire du PDG. 2016 a aussi été l'année où l'IRD a adopté SIFAC, utilisé dans les universités et certains EPST. La mise en place de ce nouvel outil va fortement déstabiliser l'IRD dans son fonctionnement, les gestionnaires des services d'appui et les assistant.e.s d'unités devant à la fois se former à SIFAC et en maîtriser le fonctionnement pour faire vivre les unités, avec comme résultats : retards dans les paiements de factures aux fournisseurs, retards dans les remboursements de frais de mission et agents en burnout dans plusieurs services « support ». Heureusement, un an après sa mise en place, les choses ont quand même l'air d'être mieux maîtrisées.

En 2017, les agents de l'IRD commencent à s'adapter au nouvel organigramme et à SIFAC, mais d'autres chantiers sont lancés : la mise en place du Rifseep (système de primes destiné à remplacer la PPRS), la création des délégations régionales en métropole et la refonte du réseau de représentations à l'étranger. Quatre DR sont donc créées : Ile-de-France animée depuis Bondy, Ouest animée depuis Brest, Occitanie animée depuis Montpellier et PACA-Rhône Alpes administrée depuis Marseille. Des élections pour la création des Comités Techniques Spéciaux ont lieu au printemps. Comme les autres OS, notre section a eu beaucoup de mal à proposer des listes pour les quatre DR, compte-tenu du fait que l'IRD a aujourd'hui des UMR à Toulouse, Grenoble, Brest et les universités parisiennes, qui sont toutes des implantations assez récentes liées aux créations d'unités mixtes et où notre section n'est pas historiquement présente. Nous avons néanmoins présenté deux listes, dans les délégations Occitanie et Sud-Est. Parallèlement aux délégations, sont mises en place les Comue dans les régions, auxquelles participent l'IRD. Pour le moment, il est encore difficile de percevoir l'impact de cette nouvelle couche de mille-feuille sur l'institut. A l'étranger, la direction donne un coup de pied dans la fourmière expatriée (25% du personnel dans 27 pays étrangers) en proposant une classification pour les représentations pour adapter le dispositif en fonction des besoins et des enjeux, histoire d'arrêter d'entretenir des représentations sur un mode « ambassade » dans des pays où ce n'est pas vraiment nécessaire. Les fonctions de régisseurs sont d'ailleurs transférées à des agents de statut local et des solutions communes sont même proposées avec certaines ambassades. Nous sommes attentifs à ce qui se passe en expatriation : nous avons suivi plusieurs collègues en souffrance car confrontés aux enjeux de petits clans d'expatriés qui cherchent à se maintenir le plus longtemps possible dans ce statut très favorable sur un plan financier.

Le Rifseep, reste le gros chantier sur lequel la DRH va plancher tout au long de l'année 2017. Les syndicats ont d'ailleurs été invités à participer à plusieurs réunions d'un groupe de travail proposé à cet effet. Par principe, notre section n'a pas voulu s'impliquer dans la promotion d'un système de rémunération individualisé, mais au bout du compte nous n'avons pas voulu voter contre au CTEP du 12 /12 /2017 car l'amélioration des revenus due aux primes par rapport au Rifseep est quand même significative pour une majorité de collègues de l'institut. Néanmoins, nous nous devons d'être attentifs, car les critères proposés pour les différents niveaux d'attribution ne concernaient essentiellement que les corps administratifs. Paradoxalement, il se révèle déjà que de nombreux personnels, en particulier administratifs, se voient proposer un Rifseep plus bas que l'ensemble des primes qu'ils touchaient auparavant.

2017 a aussi été marquée par l'affaire URMITE, UMR marseillaise dont l'IRD est cotutelle et dont nous dénonçons le racket puisque l'IRD a contribué dans les années 2010 au financement de l'IHU POLMIT (site d'URMITE à Marseille), à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros pendant trois ans. Même si la majorité des effectifs IRDiens est au Sénégal, l'IRD a été associée à la visite d'inspection de cette unité au mois de juillet sur le site de l'IHU, Il est donc incompréhensible que cela n'ait pas suffi à mettre en place de conditions de travail acceptables. Le CHSCT-EP de l'IRD a aussi fait l'objet de toute notre attention depuis l'affaire CATEIS en 2016. En effet, nos déléguées ont fait part en permanence de blocages de la part de la direction, que ce soit pour CATEIS et son rapport sur les RPS, ou sur le règlement intérieur et les rédactions de PV de séances où les représentants de la direction se permettent de refuser les déclarations enregistrées des délégués syndicaux ! De plus l'IRD n'a toujours pas été en mesure de proposer un DUER pour l'ensemble de l'institut.

En 2018, avec un budget de 233 millions d'euros en Autorisation d'Engagement, dont +8.43% (156M€) prévus pour l'agrégat 1 (Recherche), les équipes de recherche sont plutôt bien servies. De plus, nous pouvons souligner le maintien des effectifs (en

ETP) de 2017. Aujourd'hui, nous sommes attentifs aux évolutions des modes de travail : immersion quotidienne dans le numérique, baisse d'activité dans les labos et, pour les chercheurs, recherche permanente de financements. Deux évolutions numériques majeures sont dans les tuyaux de 2018 : le télétravail et le vote électronique. Pour le télétravail, nous subodorons une demande non négligeable à l'IRD, les négociations vont être menées au sein d'un groupe travail pour une mise en place au second trimestre 2018. Quant au vote électronique, cette évolution nous paraît être cohérente, compte-tenu de la multiplicité des implantations au national et à l'international qui rend l'organisation des élections assez complexes à l'IRD. Un chantier que nous suivrons de près est aussi celui des accords d'établissements, qui cadre les statuts du personnel de droit local dans chaque pays. Des négociations ont déjà commencé en 2017 au Sénégal et vont se poursuivre en 2018 dans d'autres représentations IRD.

La section SNTRS-CGT de l'IRD est stabilisée à 40 adhérents, principalement sur Montpellier et Marseille, ce qui justifierait une tournée des nouveaux sites métropolitains (Toulouse, Grenoble, Brest et Paris) en 2018. Les principales adhésions de ces 2 dernières années sont essentiellement sur Marseille. En 2017, un nouveau Bureau de section a été élu par courriel, malgré une participation particulièrement faible (35%). A la rentrée de septembre, Eric Delacour, a remplacé Delphine Patrel au poste de permanent. Nous avons produit 23 comptes rendus de réunion de section et communiqué 38 messages (dont 3 en intersyndicale) aux 3000 abonnés de la liste intersyndicale IRD « syndicats infos ». Nous constatons néanmoins une faiblesse de la mobilisation, même au sein de nos adhérents, dont trop peu participent à la vie du syndicat et aux manifestations, ce qui nous interpelle...

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2017 de la Section Nationale Ined**

La section SNTRS-CGT de l'Ined fait face depuis 2015 à un accroissement des difficultés : intensification du travail, perte de sens ressentie par beaucoup de collègues, montée en flèche des RPS, forte précarité des emplois, transposition locale des réformes néolibérales et néo managériales impulsées par le gouvernement. La nécessité d'une vigilance permanente et la multiplication des dossiers sont tels que l'activité syndicale (qui repose sur l'implication d'une dizaine de collègues) est constante et éprouvante. En particulier, les « risques » psycho-sociaux se sont avérés une réalité de plus en plus présente à l'Ined (10 % environ des personnels en 2017). La multiplication des déclarations de principe, des actions de « prévention » ou des audits d'équipes se traduit principalement par un renforcement, par petites touches mais de plus en plus manifeste, du contrôle hiérarchique sur les ITA voire sur les chercheurs. La direction peine à reconnaître la prolifération des tâches, l'intensification du travail et les perturbations du bon fonctionnement de l'institut qui résultent des réorganisations internes.

Des actions syndicales ont été menées pour défendre des collègues non-titulaires menacés de non-renouvellement. Certaines ont été couronnées de succès, mobilisant la quasi-totalité du personnel, mais désormais la direction contrôle très strictement les embauches et s'efforce d'éviter les prolongements qui risquent de se transformer en pérennisation : des personnes dont la compétence et le sérieux étaient reconnus par tous leurs collaborateurs-trices voient donc leurs contrats « non renouvelés ». La réalisation de fiches de postes est imposée, et les recrutements sont très procéduralisés lorsqu'ils répondent aux besoins des chercheurs - tout en restant discrétionnaires lorsqu'ils émanent de la direction.

Le surgissement du mouvement Nuit debout en 2016 a donné lieu à la création d'un Collectif des non-titulaires de l'Ined, activement soutenu par le SNTRS-CGT de l'Ined qui a contribué à le faire reconnaître comme interlocuteur par la direction. Cela a permis de mettre sur la table de façon plus nette et plus informée le problème de la précarité dans l'institut, notamment en recensant les cas individuels et en inventoriant les fonctions pérennes qui devraient être effectuées par des titulaires.

La section SNTRS-CGT a continué de mobiliser contre plusieurs des dossiers qui, se situant dans le cadre de la politique d'« excellence », des nouvelles réformes ministérielles ou des initiatives de l'administration, désagrègent les collectifs de travail et portent préjudice aux personnels, à l'institut voire à la recherche. Que ce soit à propos de la création d'un Institut de Convergence, du montage d'un PIA-3, d'un projet de réforme des conditions de recrutement des chercheurs à l'Ined ou encore de la mise en place du Rifseep, la section a dû déployer de nombreux efforts. Elle a également continué à être vigilante à l'égard du Campus Condorcet, actuellement en phase de construction, que l'Ined doit intégrer dès sa première phase.

***Le rapport d'activité a été voté par la CE du 11 janvier 2018 à l'unanimité (29 pour). Il n'est pas amendable par les sections, il fera l'objet d'un débat et d'un vote par mandats au Congrès.***

## Glossaire des principales abréviations

ADIL : Agence départementale d'information sur le logement  
AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement  
AMU : Aix Marseille Université  
ANR : Agence nationale de la recherche  
CA : Conseil d'administration  
CAES : Comité d'action et d'entraide sociale  
CAP : Commissions administratives paritaires  
CAR : Commission d'accompagnement de la recherche  
CAST: Chinese Association of Science and Technology  
CE : Commission exécutive  
CESU : Chèque emploi service universel  
CGI : Commissariat général à l'investissement  
CGIL: Confederazione Generale Italiana del Lavoro  
CHSCT : Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail  
CIA : Complément indemnitaire annuel  
CIR : Crédit impôt recherche  
CNAS : Commission nationale d'action sociale  
CNESER : Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
CNIL : Commission national informatique et libertés  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COMUE : Communauté d'universités et établissements  
CoNRS : Comité national de la Recherche scientifique  
CS : Conseil scientifique  
CSEE : Comité syndical européen de l'éducation  
CSI : Conseil scientifique d'institut  
CSRT : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie  
CSS : Commission scientifique spécialisée Inserm  
CST : Conseil scientifique et technique  
CT : Comité technique  
CTEP : Comité technique d'établissement public  
DGS : Directeur général des services  
DUER : Document unique d'évaluation des risques  
EPCS : Etablissement public de coopération scientifique  
EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial  
EPST : Etablissement public à caractère scientifique et technique  
ESR : Enseignement supérieur et recherche  
ETPT : Equivalent temps plein travaillé  
FERC : Fédération éducation recherche culture  
FMTS : Fédération mondiale des travailleurs scientifiques  
FNI : Fond national interprofessionnel, premier timbre CGT de l'année  
FOPPU : Fédération québécoise de professeures et professeurs d'université  
HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
HERSC : Higher Education and Research Standing Committee  
IDEX : Initiative d'excellence

IFSE : Indemnité de fonction de sujétions et d'expertise  
IGAENR : Inspection générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche  
IHU : Institut hospitalo-universitaire  
INED : Institut national d'études démographiques  
INIST : Institut de l'information scientifique et technique du CNRS  
INRIA : Institut de recherche en informatique et automatique  
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
IRD : Institut de recherche pour le développement  
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture  
IRT : Institut de recherche technologique  
ISFIC : Indemnité spécifique de fonction d'intérêt collectif  
SITE : Initiatives Science Innovation Territoires Economie  
IST : Information scientifique et technique  
LABEX : laboratoire d'excellence  
LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités  
MCU : Maître de conférences des universités  
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.  
MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation  
MIRES : Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur  
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord  
PAC : Prélèvement automatique des cotisations  
PECRES : Pour l'Etude des Conditions de travail dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur  
PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche  
PIA : Plan d'investissement d'avenir  
PPCR : Parcours professionnels carrières et rémunérations  
PPP : Partenariat public privé  
PPRS : Prime de participation à la recherche scientifique  
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur  
PUPH : Professeur des universités praticien hospitalier  
RCE : Responsabilités et compétences élargies  
RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel  
RPS : Risques psycho-sociaux  
SATT : Société d'accélération du transfert de technologies  
SEM : Sciences en marche  
SIFAC : Système information financier analytique et comptable  
TMS : Troubles musculo-squelettiques  
UCR : Union confédérale des retraités  
UFSE : Union fédérale des syndicats de l'Etat  
UMR : Unité mixte de recherche  
URMITE : Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales



# Préparation du 29<sup>ème</sup> Congrès



## Les débats, la réflexion collective

A 2 mois du 29<sup>ème</sup> congrès, nous entrons dans une phase plus active de sa préparation. Le Congrès est une étape importante dans la réflexion collective qui analyse et définit l'orientation pour l'avenir de l'organisation syndicale. Les sections vont se réunir pour discuter des projets de textes d'orientation et des fiches revendicatives.

Les membres de la Commission Exécutive et du Bureau National sont à la disposition des sections.

## La tribune de discussion et les amendements

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents et toutes les sections de proposer des amendements et d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat.

Adressez vos contributions, vos amendements au document d'orientation, aux fiches revendicatives et aux statuts, au siège du syndicat **si possible avant le 14 mars 2018 pour permettre la mise en page**, soit par courrier électronique [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) ou par courrier postal. Ils seront publiés sur le site WEB du syndicat.

Pour des raisons techniques et de délais d'impression, il est recommandé que les contributions se limitent à un recto-verso (format 21 x 29,7).

## Organisation pratique du congrès

### CONVOCATION- MANDAT et MANDAT PROVISOIRE

Chaque Secrétaire a reçu :

- un courrier avec le nombre de **mandats** dont il dispose pour sa section, ainsi que la **convocation mandat** (que chaque délégué doit présenter à son responsable hiérarchique).
- le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de section**.
- la **feuille de candidature à la CE et à la CFC**.

### LES MANDATS PROVISOIRES

Nous vous rappelons que le **mandat provisoire** délibératif ou consultatif doit être présenté par le délégué à **l'accueil du Congrès**. Il lui sera échangé contre un **mandat définitif** qui lui permettra de participer aux travaux du Congrès ce, à condition que sa section ait envoyé le **procès-verbal de l'Assemblée Générale préparatoire** ou que le délégué puisse le remettre à l'accueil.

### LE PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'AG de section doit être rédigé sur le formulaire adressé au secrétaire de la section. L'original doit être retourné au syndicat national ou au plus tard remis à l'accueil du congrès.

### Extrait du courrier adressé par le syndicat aux directions d'organismes :

(...) Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical (articles 12 et 13 du décret 82-447), nous sollicitons pour chaque délégué élu, une autorisation d'absence de 4 jours (délais de route non inclus) : du mardi 20 mars au vendredi 23 mars 2018.

Il est bien entendu que chaque délégué informera son chef de service du mandat qui lui aura été confié par l'Assemblée Générale de sa section ; il communiquera la convocation officielle du Syndicat National.





Centre Le conquérant

9046 Route de Lisieux

14160 Dives sur Mer

Téléphone : 02 31 55 98 05 / [02.35.21.69.63](tel:02.35.21.69.63)

Site : <http://www.villageleconquerant.com/>

**Coordonnées GPS : 49.283176 N / 0.081874 O**

- Plan d'accès au Centre Le conquérant
- **Voiture** accès par l'autoroute A13. Sortie péage de Dozule, à 9 km de Dives-sur-Mer. Paris/Dives (220 km) – Caen/Dives (26 km)
- **Train** au départ de Paris direction Caen ou Cherbourg et descendre à l'arrêt **Caen**

JOUR	DEPARTS	HORAIRE	ARRIVEE	HORAIRE	BUS GARE/CENTRE
20/03/2018	Paris	10h10	Caen	12h00	oui
23/03/2018	Caen	14h07	Paris	16h17	oui

- Un bus sera mis en place pour transférer les congressistes de la gare au centre le conquérant pour l'arrivée le 20 mars 2018 à 12h et le départ le 23 mars 2018 à 13h. En dehors des horaires voir avec la Compagnie des **bus verts** [www.busverts.fr/](http://www.busverts.fr/)
- **Avion** aéroport de Caen [www.caen.aeroport.fr/bbbb](http://www.caen.aeroport.fr/bbbb)
- Hébergement en gîte double à partir du mardi 20 mars 2018 (**Attention le linge de toilette n'est pas fourni**). En cas de temps de transport très long il sera possible d'être hébergé à partir du 19 au soir. Contactez rapidement le syndicat : toutes les demandes seront étudiées au préalable par la trésorière du syndicat.
- WiFi accès gratuit sur tout le village vacances

